

SOMMAIRE

Choix de textes d'orientation générale.....	3
---	---

... Le Projet R.E.V.E. du territoire montreuillois : pourquoi ? comment ? pour qui et avec qui ? avec quelles ambitions ? dans quelles limites ?.....	5
---	---

La démarche R.E.V.E. : un appui sur l'existant et une élaboration concertée pour l'adoption d'un projet évolutif.....	8
--	----------

<i>Quelques données chiffrées sur la population et les ressources éducatives de Montreuil.....</i>	<i>8</i>
<i>Analyse de l'état des lieux des ressources éducatives proposées par la Ville aux jeunes montreuillois de 0 à 18 ans....</i>	<i>12</i>
<i>Mieux organiser l'existant pour mieux le développer.....</i>	<i>13</i>
<i>Une large concertation construite autour de trois grandes orientations.....</i>	<i>15</i>
<i>Pour conclure sur la démarche R.E.V.E.....</i>	<i>18</i>

Le Projet R.E.V.E. à partir de 2019.....	19
---	-----------

<i>Introduction.....</i>	<i>19</i>
--------------------------	-----------

<i>Orientation 1 – Prévenir, réduire et lutter contre les différentes inégalités affectant les parcours éducatifs.....</i>	<i>20</i>
<i>Les principaux axes éducatifs mobilisateurs résultant de cette orientation.....</i>	<i>20</i>
<i>Les actions globales par tranches d'âge.....</i>	<i>21</i>
<i>Les actions spécifiques par domaines éducatifs.....</i>	<i>24</i>

<i>Orientation 2 – Promouvoir et conforter des dynamiques de coéducation entre les différents adultes (notamment par l'accompagnement des parents) et entre les enfants et les jeunes eux-mêmes.....</i>	<i>26</i>
<i>Les principaux axes éducatifs mobilisateurs résultant de cette orientation.....</i>	<i>26</i>
<i>Les actions globales par tranches d'âge.....</i>	<i>28</i>
<i>Les actions spécifiques par domaines éducatifs.....</i>	<i>30</i>

<i>Orientation 3 – Viser l'émancipation des enfants et des jeunes, finalité de leurs parcours éducatifs, ainsi que la construction et l'exercice progressif de leur citoyenneté.....</i>	<i>32</i>
<i>Les principaux axes éducatifs mobilisateurs résultant de cette orientation.....</i>	<i>32</i>
<i>Les actions globales par tranches d'âge.....</i>	<i>33</i>
<i>Les actions spécifiques par domaines éducatifs.....</i>	<i>35</i>

Compléments pour le chapitre sur l'animation et la gouvernance du Projet R.E.V.E.....	37
--	-----------

Gouvernance et animation du Projet R.E.V.E.....	38
--	-----------

<i>Introduction.....</i>	<i>38</i>
--------------------------	-----------

<i>Instituer une dynamique de conduite partagée du Projet R.E.V.E.....</i>	<i>38</i>
--	-----------

<i>Définir et promouvoir la participation des parents.....</i>	<i>38</i>
--	-----------

<i>Définir et promouvoir la participation des enfants et des jeunes.....</i>	<i>39</i>
--	-----------

<i>Gouvernance institutionnelle : pilotage, instances et outils.....</i>	<i>40</i>
--	-----------

<i>Principes de pilotage et de copilotage.....</i>	<i>40</i>
--	-----------

<i>Instances.....</i>	<i>40</i>
-----------------------	-----------

<i>Outils.....</i>	<i>41</i>
--------------------	-----------

<i>Gouvernance participative et communication.....</i>	<i>42</i>
--	-----------

<i>Méthodes et outils de gouvernance participative.....</i>	<i>42</i>
---	-----------

<i>Développement d'une communication utile et mobilisatrice pour tou.te.s.....</i>	<i>43</i>
--	-----------

<i>Animation et développement.....</i>	<i>44</i>
--	-----------

Choix de textes d'orientation générale

Extraits de la Convention internationale des droits de l'enfant (adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations-Unies et ratifiée par la France le 7 août 1990)

Article 1

Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Article 3, alinéa 1

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Article 12, alinéa 1

Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Article 23, alinéas 1 et 3

Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. (...)

Eu égard aux besoins particuliers des enfants handicapés, l'aide fournie (...) est conçue de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives, et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel.

Article 29, alinéa 1

Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;
- b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;
- c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;
- d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;
- e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Article 31

1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Extraits du Code de l'éducation

Article L. 551-1 (modifié par la loi du 8 juillet 2013)

Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat. L'élaboration et la mise en application de ce projet sont suivies par un comité de pilotage.

Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les établissements scolaires veillent, dans l'organisation des activités périscolaires à caractère facultatif, à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves.

Extraits du document « Montreuil, Ville éducative » (2 juin 2015)

L'éducation apporte la connaissance et la culture nécessaires à la réflexion critique sur le monde qui nous entoure permettant ainsi aux enfants de devenir des citoyens à part entière.

Mais l'éducation est aussi globale et permanente. La Ville en son ensemble est source d'éducation, chaque adulte se doit d'être responsable des actes et de l'éducation des enfants. La Ville éduque à travers ses institutions, ses projets culturels, ses projets urbains, ses politiques sociales et son tissu associatif.

(...)

L'éducation doit être pensée dans sa globalité. Il est indispensable pour cela de construire et de faire vivre une dynamique afin de donner plus de cohérence et d'efficacité aux différents axes de notre politique éducative.

Le périmètre du Projet éducatif territorial dépasse donc le cadre du secteur de l'Éducation et de l'Enfance et concerne un nombre conséquent d'acteurs pluridisciplinaires internes et externes : institutionnels, associatifs, parents, Ville.

Le Projet R.E.V.E. du territoire montreuillois : pourquoi ? comment ? pour qui et avec qui ? avec quelles ambitions ? dans quelles limites ?

Dotée d'une population jeune et diversifiée, et stimulée par une croissance démographique liée tant aux naissances qu'aux installations de nouveaux habitants, la ville de Montreuil entend confirmer aujourd'hui un choix essentiel, engagé de longue date et consolidé depuis 2014 : celui d'assumer pleinement son propre rôle éducatif auprès des familles, en coopération avec l'ensemble de ses différents partenaires, notamment scolaires, et ceci au bénéfice de tous les enfants et jeunes montreuillois.e.s depuis leur naissance jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte.

Au-delà des lois et des réglementations nationales qui la fondent, la volonté et l'ambition municipales d'impulser, de co-développer et de co-animer une conception globale de l'éducation sur tout le territoire de la Ville trouve sa légitimité dans deux grands constats.

Premier constat : le parcours éducatif et de vie de chaque enfant et chaque jeune, comme de tous les enfants et tous les jeunes, requière un accompagnement attentif, coordonné et bienveillant qui vise l'accomplissement harmonieux et progressivement réussi de ce parcours. Ce sont là les conditions premières de la protection, de la socialisation, de l'instruction et de l'émancipation – individuelles, collectives et sans exclusives – des jeunes générations.

Second constat : tout projet capable de solliciter, mobiliser et fédérer de la sorte l'ensemble des acteurs locaux, et ceci en promouvant une coéducation qui ne se résume pas à un simple partage des tâches, donne à considérer l'éducation comme un « bien commun » à entretenir et transmettre comme tel. En invitant ses acteurs à poser conjointement les bases de l'intégration sociale des enfants et des jeunes, un tel projet ouvre également ceux-ci à la construction et à l'exercice progressif de leur citoyenneté. Un tel projet joue donc un rôle déterminant dans la cohésion mais aussi dans le développement social, économique et culturel de leur territoire de vie, actuel et à venir.

Pour autant, l'intention et la dynamique coéducatives, si elles doivent et peuvent être encouragées, ne se décrètent pas. Pas plus que ne s'improvise la recherche de cohérence et de complémentarité entre les contenus éducatifs sur lesquels elles reposent au quotidien. Ni que se prescrivent la confiance et le respect mutuels entre les acteurs, adultes et enfants, qui contribuent à la mise en circulation de ces contenus. De ce point de vue, à Montreuil, la richesse et la diversité des services et des équipements, municipaux et/ou publics, à vocation éducative de même que la vitalité du tissu associatif constituent des atouts indéniables. Mais elles rendent à la fois plus nécessaire, plus complexe et plus stimulante la mise en projet de l'ensemble de ces ressources : pour commencer, en les ajustant mieux aux réalités vécues par les enfants, les jeunes, leurs familles et leurs proches ; puis en programmant leur développement en lien avec les évolutions souhaitées de ces réalités.

C'est au regard de l'ensemble de ces considérations générales qu'a été construite la démarche ayant guidé l'élaboration et l'adoption du présent Projet « *Réussir Ensemble pour une Ville Emancipatrice* » (R.E.V.E.). Celui-ci se réfère certes à la définition du Projet Educatif Territorial (PEdT), tel qu'introduit dans la loi du 8 juillet 2013 « d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ». Mais, rejoignant les options prises par d'autres villes grandes ou moyennes, il dépasse largement le périmètre, les contenus et les intentions d'un PEdT ainsi conçu. En effet, comme voulu et annoncé d'emblée par les élu-e-s de la ville de Montreuil, le Projet R.E.V.E. entend : d'une part, s'adresser à tous les enfants et jeunes montreuillois, depuis leur

naissance jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte¹ ; d'autre part, se consacrer à une conception globale – et pas seulement familiale, scolaire ou parascolaire – de l'éducation.

C'est pourquoi l'ambition assumée – et la richesse attendue – du Projet R.E.V.E. ont d'emblée conduit la municipalité à encourager méthodiquement la mobilisation conjointe, initiale et sur la durée, de l'ensemble des acteurs éducatifs concernés par ce parti pris délibérément inclusif consistant à promouvoir l'éducation globale de tou.te.s les jeunes montreuillois.e.s de 0 à 18 ans.

C'est pourquoi aussi la grande diversité des contributions sollicitées de ces acteurs l'a été autour de la notion, particulièrement ajustée aux intentions ainsi affirmées, de « parcours éducatif ». Cette notion correspond en effet à une réalité vécue par chaque enfant, chaque jeune, et elle est propice à la prise en considération concrète de son intérêt supérieur. Elle dédramatise à ses yeux et à ceux de ses proches les références tant à la seule et idéalisée « réussite éducative et scolaire » qu'à son antonyme redouté, l'« échec », en mettant plutôt l'accent sur les progrès, les tâtonnements, les rebonds, les carrefours et les choix d'orientation qui caractérisent ce parcours.

De plus, les observations, les avis et les propositions des multiples acteurs qui jalonnent les parcours éducatifs des enfants et des jeunes peuvent plus aisément converger, quels qu'en soient les auteurs, pour être ensuite rassemblées et organisées dans une perspective de projet partagé à visées coéducatives. Ces acteurs peuvent ainsi être invités à réfléchir et s'engager ensemble autour de trois grandes catégories d'enjeux qualitatifs :

- des enjeux sinon de continuités, du moins d'aménagement de transitions et d'articulations entre les différents espaces-temps éducatifs qu'un enfant traverse et expérimente : chaque jour, du lever au coucher ; chaque semaine, du lundi au dimanche inclus ; chaque année, de début septembre à fin août (ou de début janvier à fin décembre) ; tout au long de l'enfance et de l'adolescence, de la naissance à 18 ans ;

- des enjeux de cohérence entre les objectifs, les contenus et les organisations de ces différents espaces-temps éducatifs en termes de découverte, d'acquisition, de transmission, de partage et de mobilisation de l'ensemble des savoirs (connaissances), des savoir-faire (compétences) et des savoir-être (être et devenir citoyen, autonome, coopératif, confiant en soi et en autrui, etc.) proposés aux enfants et aux jeunes ;

- des enjeux de postures relationnelles et institutionnelles (tendant vers un idéal de confiance et de respect mutuels) entre les acteurs, adultes et enfants, des trois grands domaines de l'éducation : l'éducation informelle (dans le cadre familial, avec les amis et les proches, etc.) ; l'éducation formelle (dans les institutions éducatives d'accueil de la petite enfance, scolaires, parascolaires, de formation professionnelle, etc.) ; et l'éducation non formelle (dans les structures dédiées aux temps libres, aux loisirs sportifs et culturels, à l'éducation populaire, etc.).

Se déduisant de ces orientations de périmètre, de contenus et d'intentions, la démarche méthodologique – dont les principes et les résultats seront ci-dessous présentés puis intégrés dans la programmation des composantes et de la gouvernance du Projet R.E.V.E. – s'est dès lors appuyée sur une approche en trois temps :

- une analyse descriptive, quantitative, prospective et transversale des ressources éducatives (au sens large du terme) d'ores et déjà mises en place et gérées par la ville de Montreuil : elle a été réalisée par ses services au cours de l'été 2018 ;

- une vaste concertation organisée dans cinq quartiers/secteurs éducatifs de la Ville : avec des groupes d'enfants de 3 à 12 ans fréquentant les accueils de loisirs municipaux pendant les vacances d'automne 2018 ; avec des groupes de parents, de professionnel.le.s de la Ville et de l'Éducation nationale et d'acteurs associatifs sur deux soirées tenues en décembre 2018 et en janvier 2019 ;

- une présentation et une synthèse de l'ensemble des données issues de ces deux premiers temps, soumises aux avis et aux propositions complémentaires des élu.e.s et des directions techniques concerné.e.s de la Ville, et de leurs partenaires institutionnels, aux fins d'aboutir à la rédaction du présent document.

Chacun de ces trois temps a permis de valider les partis-pris ambitieux de la démarche et du Projet R.E.V.E. mais aussi d'identifier les limites, progressivement franchissables, de sa mise en œuvre et de son déploiement.

¹Conformément à la définition de l'enfance donnée par l'article 1 de la Convention internationale des droits de l'enfant

Le premier temps, celui de l'état des lieux, a confirmé la richesse et la diversité de l'existant municipal, la volonté ancienne et maintenue de la Ville d'appuyer les écoles et les collèges dans leurs fonctionnements et leurs missions, la présence et la disponibilité d'une culture associative propice à l'éducation populaire sur tout le territoire. Mais il a aussi souligné la persistance de cloisonnements parfois importants au sein des services municipaux, et surtout entre ceux-ci et ceux de l'Éducation nationale, en même temps que la disparité des volontés en présence pour réussir à les dépasser.

Le deuxième temps, celui de la concertation, a confirmé l'existence ressentie et vécue de plusieurs de ces cloisonnements. Il a insisté en outre sur la nécessité, encore insuffisamment concrétisée, de « trianguler » toute dynamique coéducative en la fondant sur trois pôles : Ville, Éducation nationale et familles (parents et enfants), dans la reconnaissance, le respect et la valorisation de leurs rôles respectifs. Mais il a aussi démontré la capacité de mobilisation et de fédération de ces trois catégories d'acteurs pour parvenir ensemble à résoudre ces problèmes, et ceci en faisant valoir une revendication partagée pas tant de « plus de moyens » que, surtout, de « mieux de moyens » (par l'amélioration des accès, des usages, des adaptations, des coordinations, des transitions, des cohérences, des échanges et des informations concernant ces moyens).

Le troisième temps, celui de la synthèse politique et institutionnelle, a pris acte de ces atouts et de ces difficultés. Il a confirmé l'égale importance accordée par les décideurs municipaux à l'expertise d'expérience et d'usage, à la dignité, aux préoccupations et aux aspirations des différents acteurs concernés par le Projet R.E.V.E., y compris à celles des enfants et des jeunes eux-mêmes. Il a conduit à considérer ce Projet non pas comme livré « clés en main » et à réaliser sans délai, ce qui serait peu réaliste. Mais comme un projet évolutif dont la programmation, minutieuse, et la gouvernance, ouverte et participative, doivent permettre d'en approfondir et surtout d'en étendre peu à peu le champ d'application (par tranches d'âges des enfants, par domaines de l'éducation) de ses orientations générales et des objectifs en lesquels elles se décomposent.

Enfin, au fil de ces trois temps, sont progressivement apparues les valeurs partagées auxquelles l'ensemble des acteurs (adultes, enfants et jeunes) et des décideurs du Projet R.E.V.E. entendent, implicitement ou explicitement, se référer dès aujourd'hui comme dans un proche avenir. Articulées autour du droit réel à l'éducation globale (familiale, scolaire, culturelle, artistique, sportive) et à la coéducation, de la naissance à l'entrée dans la vie adulte, ces valeurs peuvent s'énoncer comme suit :

- la qualité inconditionnelle de l'accueil et de l'accompagnement ;
- la prévention, la réduction et si possible l'abolition de toutes les inégalités ;
- la bienveillance mutuelle : entre enfants, entre enfants et adultes, entre adultes (c'est-à-dire entre parents et professionnels, entre professionnels, entre institutions et associations ou intervenants) ;
- la participation éclairée et démocratique (des parents, des autres adultes, des enfants et des jeunes) aux décisions éducatives individuelles et collectives qui les concernent ;
- la mixité sociale et culturelle ;
- la mixité et l'égalité de genre ;
- la laïcité ;
- la solidarité intergénérationnelle aux différents âges de l'enfance et de l'adolescence ;
- la construction et l'exercice progressif de la citoyenneté ;
- le respect de l'environnement et le développement durable ;
- l'émancipation comme finalité de l'éducation et du parcours éducatif de chacun.e et de tou.te.s.

Synthétisant peut-être toutes les valeurs ci-dessus mentionnées, la valeur « plaisir » a également été évoquée : le plaisir de découvrir, d'apprendre, de comprendre et d'expérimenter, de le faire dans l'harmonie de la coéducation, au moyen de la réduction ou de la résolution des tensions (entre enfants, entre enfants et adultes, entre adultes), et ceci dans un contexte qui permet de mobiliser le sens et le contenu des apprentissages tant dans la vie quotidienne que dans la perspective de l'avenir à construire solidairement.

La démarche R.E.V.E. : un appui sur l'existant et une élaboration concertée pour l'adoption d'un projet évolutif

✓ Quelques données chiffrées sur la population et les ressources éducatives de Montreuil

→ Données démographiques

Population totale

- 108 402 habitant.e.s au 1^{er} janvier 2017 (106 691 au 1^{er} janvier 2015) - Montreuil est la deuxième ville de la Seine-Saint-Denis et la quatrième ville de l'Île-de-France. Sa population a augmenté de 5,18 % par rapport à 2011 (+ 2,44 % en France)
- Densité : 11 961 habitant.e.s au km² en 2015 (6 444 habitant.e.s au km² pour la Seine-Saint-Denis).
- Une population diversifiée, avec 25,5 % d'immigré.e.s et 19,4 % d'étranger.e.s (ces deux notions ne se confondent pas).

Natalité

- 1969 naissances domiciliées à Montreuil en 2017 (1613 en 2000)
- Taux de natalité : 18,3 naissances pour 1.000 habitants en 2015
- 6.580 enfants de 0 à 3 ans vivent à Montreuil en 2017.

Répartition de la population des moins de 20 ans au sein de la population générale (en 2014)

	Nombre de garçons	Taux de garçons	Nombre de filles	Taux de filles
Moins de 5 ans	4 119	7,9 %	3 846	7,3 %
De 5 à 9 ans	3 660	7,0 %	3 575	6,8 %
De 10 à 14 ans	3 287	6,3 %	3 128	5,9 %
De 15 à 19 ans	2 894	5,6 %	2 687	5,1 %
Totaux	13 960	26,8 %	13 236	25,1 %

L'indice de jeunesse (part de la population de moins de 20 ans rapportée à celle de plus de 60 ans) est de 1,6 (1,8 en Seine-Saint-Denis).

Ménages (en 2015)

Nombre de ménages : 45 849 ménages, dont :

- ménages composés d'une seule personne : 39 %
- ménages avec famille(s) : 56 %

Taille des ménages :

- taille moyenne : 2,3 personnes par ménage
- 8,4% de grands ménages, avec 6 personnes ou plus.

Au total : 100 178 personnes vivent dans un ménage et 3 961 dans une communauté (foyers de migrants, caserne de pompiers) ou dans une habitation mobile ou dans une habitation de fortune.

Familles (en 2015)

Nombre de familles : 26 005, dont :

- couples sans enfant : 31,0 %
- couples avec enfant(s) : 45,6 %
- foyers monoparentaux : 23,3 %, dont 19,6 % de femmes seules avec enfant(s) et 3,7 % d'hommes seuls avec enfant(s).

Nombre d'enfants (de moins de 25 ans) dans les familles (couples et foyers monoparentaux) :

- pas d'enfant : 38,0 %
- un enfant : 27,8 %
- deux enfants : 21,0 %
- trois enfants : 9,1 %
- quatre enfants et plus : 4,0 %

Logements (en 2015)

Nombre de logements : 49 167 logements dont :

- 93,2 % de résidences principales et 5,5 % de logements vacants
- 81,7 % d'appartements (nombre moyen de pièces : 2,7)
- 17,0% de maisons individuelles (nombre moyen de pièces : 4,2)
- 1,3% de logements d'un autre type de bâti (logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes).

Statut d'occupation de la résidence principale :

- 37,1 % des ménages sont propriétaires
- 60,4 % des ménages sont locataires, dont 31,1% en logement HLM.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :

- 12,7 % des ménages présents en 2015 ont emménagé depuis moins de 2 ans
- 21,9 % depuis 2 à 4 ans
- 18,7 % depuis 5 à 9 ans
- 46,7 % depuis 10 ans ou plus.

→ Données socio-économiques

Formation, diplôme (en 2015)

Parmi les personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2015 :

- 32,4 % ne sont titulaires d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB
- 14,8 % sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP
- 15,2 % sont titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel
- 37,6 % possèdent un diplôme d'enseignement supérieur

Activité, emploi (en 2015)

Parmi les montreuillois.e.s âgé.e.s de 15 à 64 ans :

- 46 458 ont un emploi, soit 82% de la population active (56 629 personnes du même âge), dont 26,9 % travaillent à Montreuil
- 10 154 se sont déclarées être au chômage lors du recensement (sans toutefois être toutes inscrites à Pôle Emploi)

Evolution des catégories socio-professionnelles (de 1999 à 2015)

L'observation de cette évolution dans les années 2000 permet de constater un phénomène de « gentrification », perceptible également dans le secteur du logement et dans de nombreux domaines de la vie municipale (éducation, culture, citoyenneté, etc.). En particulier, et référés à l'ensemble de la population active :

- le poids des cadres et des professions intellectuelles supérieures a très fortement augmenté : de 13,2 % en 1999 à 20,7 % en 2009 puis à 34,2 % en 2015 ;
- le poids des professions intermédiaires a lui aussi augmenté : de 22,6 % en 1999 à 23,9 % en 2009 puis à 26,4 % en 2015 ;
- le poids des ouvriers a quant à lui fortement diminué : de 25,5 % en 1999 à 19,9 % en 2009 puis à 12,2 % en 2015.

Revenus (en 2015)

- 57,2 % des 43 505 ménages fiscaux montreuillois sont imposés.
- La médiane du revenu annuel disponible par unité de consommation est de 18 289 €, mais cette médiane cache une forte disparité entre les habitant.e.s et entre les quartiers.
- Ainsi, par exemple, 26,2 % des habitant.e.s (28 273 personnes, dont plus de 9 000 enfants) vivaient-ils en 2015 sous le seuil de pauvreté (Île-de-France : 15 %, mais ville de Saint-Denis : 35 %). En 2012, environ 30 % des ménages (et notamment, deux fois sur trois, de jeunes ménages) n'avaient plus de revenu disponible, voire un revenu disponible négatif, une fois effectuées l'ensemble de leurs dépenses contraintes.

→ Données chiffrées sur les bénéficiaires des ressources éducatives municipales, reliées ou non aux ressources scolaires

Accueil de la petite enfance

- Chaque année, 1 600 à 1 800 demandes d'accueil sont formulées par les parents auprès de la Direction de la Petite Enfance de la Ville.
- Le territoire montreuillois est pourvu de 41 structures d'accueil (municipales, départementales, associatives, privées et inter-entreprises) pour un total avoisinant les 1 200 places, ainsi que de 311 assistantes maternelles agréées par le Conseil départemental.
- Au total, la ville de Montreuil bénéficie d'un taux de couverture global en différents modes d'accueil de 33 % (légèrement supérieur à la moyenne départementale).
- A noter aussi l'existence de 5 Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAEP) et de 3 Relais Petite Enfance municipaux.

Scolarité primaire

- A la rentrée scolaire 2018, la ville de Montreuil compte 10 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires et 17 groupes scolaires rassemblant des écoles maternelles et des écoles élémentaires. Soit au total 52 écoles primaires publiques² : 27 écoles pré-élémentaires – auxquelles la Ville affecte 80 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) – et 25 écoles élémentaires.

- En septembre 2018, 11 600 enfants sont scolarisés dans ces établissements.
- Chaque année scolaire, la Ville apporte un soutien financier à hauteur de 40.000 € à plus de 70 projets pédagogiques (74 en 2017-2018) portés par ces écoles dans le cadre de leurs Projets d'école.
- La Ville propose et finance aussi des projets éducatifs construits avec des associations partenaires, attribués sur candidature, et/ou avec différents services municipaux.
- *La Ville consacre également une enveloppe de 20 000 € à 25 écoles (14 pré-élémentaires et 11 élémentaires) au titre d' « écoles excentrées », pour leur permettre un accès égal aux établissements culturels et équipements sportifs, souvent situés en centre-ville.*

Avant, après et entre les temps de la scolarité primaire

- Depuis la rentrée scolaire 2018, les temps éducatifs et scolaires des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Montreuil sont organisés comme suit, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, conjointement par les services de la Ville et par les enseignant.e.s .
- Les mercredis et pendant les « vacances scolaires », les temps d'accueils éducatifs et de loisirs sont organisés comme suit par les services de la Ville :
- Pour répondre aux besoins et aux demandes d'accueil dit « périscolaire » des enfants le matin, le soir, le mercredi et pendant les « vacances scolaires », la ville de Montreuil assure la gestion de 46 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), dont la plupart se trouvent dans les écoles : 24 ALSH pré-élémentaires (dit « maternels »), 18 ALSH élémentaires et 4 ALSH mixtes (pré-élémentaires et élémentaires).

²La liste et la carte de ces écoles primaires publiques sont fournies en annexe.

- La pause méridienne se déroule dans les locaux de chaque école et combine, dans le cadre d'un projet éducatif coordonné, un temps de restauration scolaire et un temps d'activités encadrées et/ou de repos et de détente.

Scolarité secondaire

- A la rentrée scolaire 2018, la ville de Montreuil compte 9 collèges et 3 lycées, ainsi qu'un établissement regroupant un collège et un lycée³.
- Chaque année scolaire, une enveloppe de 40.000 € est consacrée au co-financement de projets pédagogiques portés par les enseignant.e.s de ces collèges et lycées.

Différentes formes d'accompagnement à la scolarité proposées aux enfants et aux jeunes hors temps scolaires

- Après la classe, toutes les écoles élémentaires proposent aux enfants des études dirigées. Ces séances de soutien scolaire par un.e enseignant.e rémunéré.e par la Ville se déroulent de 16h30 à 18h00.
- Dans le cadre du dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), soutenu par la Caisse d'allocations familiales, les trois Maisons de Quartier/Centres sociaux municipaux proposent aux enfants et aux jeunes scolarisés des activités de soutien scolaire et socio-éducatives adaptées à leurs besoins éducatifs et scolaires. En 2018, environ 200 enfants et jeunes ont bénéficié de ce dispositif au sein des Centres sociaux.
- Dans le cadre du volet éducatif du Contrat de Ville 2015-2020, le Programme de Réussite Éducative, co-financé par l'État et la Ville et mis en place depuis 2005 en direction des enfants de 4 à 16 ans et de leurs familles, a proposé des parcours d'accompagnement individualisé à 105 d'entre eux, avec un important taux de succès, en 2017-2018.

Ressources éducatives complémentaires et distinctes des ressources scolaires

A titre indicatif, et loin de toute exhaustivité, quelques exemples peuvent être donnés au sujet desquels un minimum de données chiffrées sont disponibles ou accessibles.

- *Le dispositif Arthécimus (Art, Théâtre, Cinéma, Musique) invite les enfants des ALSH à découvrir un.e artiste et/ou une œuvre d'art tout au long d'un cycle d'une dizaine de séances. Entre 20 à 25 projets, de 875 € à 1 200 € chacun, sont ainsi déployés chaque année.*

- 1059 places de séjours de vacances organisés en hiver, au printemps et en été autour de projets pédagogiques spécifiques sont proposés aux enfants de 4-6 ans et de 6-11 ans.
- Au carrefour de la santé et du sport, les services de la Ville organisent la mesure du poids et de la taille de tous les enfants scolarisés en CM1 pour mieux connaître et mieux agir sur les situations de surpoids et d'obésité infantiles. Ils ont également mené une large étude dans le cadre du dispositif Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité (ICAPS). Combinées avec des projets menés à la demande de certains établissements scolaires, ces observations à grande échelle doivent permettre de concevoir et piloter des actions promouvant une alimentation saine et des pratiques sportives régulières.
- Des manifestations festives et culturelles telles que le Mois de la Petite enfance (dans les bibliothèques municipales) ou le Festival MArMoE (plus de 50 représentations, lectures et tables rondes sur deux semaines dans les espaces culturels montreuillois à destination des jeunes publics et des familles) font l'objet d'une fréquentation significative.
- Etc.

Ressources éducatives spécifiquement dédiées aux jeunes

C'est ici aussi à titre indicatif, et loin de toute exhaustivité, que quelques exemples sont ici donnés parmi d'autres sujets :

- 455 places de séjours de vacances sur des thèmes sportifs, culturels, linguistiques sont proposées chaque année aux jeunes de 11-17 ans, assurant un taux de couverture de la demande de 60 %.
- 6 Antennes Jeunesses réparties dans les quartiers de la Ville portent différents projets d'animation et une série de dispositifs qui favorisent la mobilité, la découverte, l'engagement bénévole, la formation au BAFA.
- Etc.

³La liste et la carte de ces collèges et de ces lycées sont fournies en annexe.

✓ **Analyse de l'état des lieux des ressources éducatives proposées par la Ville aux jeunes montreuillois de 0 à 18 ans**

Le recueil des données chiffrées plus ou moins parcellaires ci-dessus présentées donne à voir la nécessité de le compléter, de le systématiser, et de l'actualiser régulièrement. Il importe en effet de mieux décrire et mieux connaître, d'un point de vue quantitatif :

- d'une part, les populations d'enfants, de jeunes et de familles ainsi que leurs cadres et conditions de vie ;
- d'autre part, certaines caractéristiques des ressources éducatives mises à leur disposition par la ville de Montreuil et par ses principaux partenaires en la matière (Éducation nationale, Direction départementale de la Cohésion sociale, Conseil départemental, Communauté d'agglomération Est-Ensemble, Caisse d'allocations familiales, associations).

La perspective d'une observation statistique partagée des réalités démographiques, socio-économiques et de l'ensemble des ressources éducatives du territoire montreuillois est sans doute envisageable à terme, et elle fera l'objet de propositions spécifiques. Mais elle ne peut constituer qu'un outil de pilotage et d'évaluation, et non pas une finalité en soi, de la démarche du Projet R.E.V.E.

S'agissant des ressources éducatives conçues, financées ou co-financées et déployées par la Ville en direction des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans, le plus souvent dans le cadre de ses compétences dites « facultatives », il apparaît en outre qu'au fil des dernières années pas moins de neuf de ses directions sectorielles sont diversement et plus ou moins directement impliquées dans leur développement et leur gestion : ce sont les directions de la Petite Enfance ; de l'Enfance ; de l'Éducation ; de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire ; du Développement culturel ; des Sports ; de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Vie des quartiers ; des Solidarités et de la Coopération ; de la Santé.

La diversité et la profusion des actions que mènent ces directions auprès de tout ou partie des populations concernées par les réalités tangibles et par les potentialités du Projet R.E.V.E., de même que les logiques de projet sectoriel qui les inspirent, indiquent l'existence d'ambitions et de volontés politiques parallèles, souvent proches et communes, et parfois croisées. Autrement dit, si les bases implicites d'un projet politique propice à l'émergence du Projet R.E.V.E. tel que ci-dessus envisagé sont en place, elles ne suffisent pas, en l'état, à rendre celui-ci suffisamment explicite et coordonné au sein de la Ville et auprès de ses partenaires.

C'est pourquoi, au-delà de l'approche descriptive et quantitative de l'état des lieux de l'ensemble des ressources éducatives municipales présentes et mobilisables, la Direction de l'Enfance a aussi été mandatée, à l'été 2018, pour en initier la synthèse qualitative et l'analyse transversale.

Une première démarche de Projet éducatif territorial, lancée en 2015, était restée centrée sur l'univers scolaire et « périscolaire » des seuls enfants de 3-11 ans et n'avait pu s'intéresser ni aux autres âges ni à l'ensemble des contenus de l'éducation. Pour poser, dès 2018, les bases de la démarche du futur Projet R.E.V.E., il est apparu non seulement nécessaire de s'appuyer sur un inventaire exhaustif de l'existant municipal pour les 0-18 ans, mais aussi de repérer les tendances qui traversent cet existant : soit pour en conforter certaines, soit pour en abandonner d'autres, soit pour en susciter de nouvelles ; et, dans tous les cas, pour en faire l'objet d'un débat entre responsables politiques et cadres techniques en même temps que d'un large débat public.

Une première tendance, quasiment prioritaire, a ainsi été repérée au sein de l'ensemble des directions de la Ville. Elle concerne l'inclusion des publics fragiles et la prise en compte des difficultés de chacun.e. Ainsi la lutte contre les inégalités socio-économiques par l'éducation, acte de transformation sociale fondamentale, et la volonté que tous les publics aient un accès égal à l'offre éducative sont des préoccupations centrales et des axes communs dans l'ensemble des services. De même, plusieurs directions se mobilisent concrètement en faveur de l'inclusion (et de la non exclusion) des enfants et des jeunes en difficulté avec le système scolaire, au moyen notamment de différentes formes d'accompagnement à la scolarité. Enfin, la prise en compte systématique des enfants et des jeunes en situation de handicap est un enjeu qui prend de plus en plus d'importance dans l'ensemble des directions.

Une deuxième tendance concerne la prise de conscience consensuelle de la nécessité de la mettre en place une complémentarité éducative entre les différents espaces-temps des enfants et des jeunes pour mieux soutenir leurs parcours de vie. Il s'agit de travailler en commun afin de permettre à cet individu de se construire lui-même. Cet objectif de complémentarité repose sur le repérage des fonctions spécifiques de chaque acteur éducatif puis sur leur mise en commun et leur agencement dans une perspective de coéducation. Il est cependant souvent observé, à Montreuil, qu'un manque de communication avec les acteurs de l'Éducation nationale entrave cette démarche de coéducation. L'accompagnement des familles et notamment des parents, tout au long du parcours éducatif des enfants est également un point de consensus dans l'ensemble des politiques sectorielles. Les familles sont par exemple considérées comme la troisième « présence éducative » autour des enfants entre les espaces-temps scolaires et « périscolaires ». Mais, là aussi, la quasi-totalité des directions explique qu'il est parfois difficile de mettre en œuvre ces principes coéducatifs, surtout auprès des familles les moins favorisées, par exemple pour encourager les pratiques culturelles de leurs enfants.

Une troisième tendance se manifeste autour de la volonté commune d'éveiller la curiosité des jeunes enfants, des enfants et des jeunes et de contribuer au développement de leur ouverture d'esprit, en lien avec les particularités du territoire dans lequel ils évoluent. Cette conception émancipatrice de l'éducation s'exprime par un large choix d'expériences éducatives proposées, en lien avec les enseignant.e.s, en complément des programmes scolaires, ainsi que par la densité des propositions d'éducation artistique et culturelle. Celles-ci, qui s'adressent à tous les âges et se déploient dans de nombreux espaces-temps et structures, reposent le plus souvent sur la mobilisation d'artistes montreuillois, ce qui favorise la poursuite des pratiques en dehors des cadres de découverte initiaux. En outre, la plupart des projets artistiques sont axés sur la pratique active, et non pas sur la seule consommation passive, des arts et de l'expression culturelle. Outre la densité des équipements culturels présents à Montreuil, celle – assez exceptionnelle – du tissu associatif est plus généralement mise à profit pour participer à cette démarche de coéducation émancipatrice et fournir aux enfants et aux jeunes d'autres horizons de référence et d'autres expériences de relations et de réalisations que celles qui dépendent des parents, de l'école, du centre de loisirs ou de toute autre structure institutionnelle.

✓ ***Mieux organiser l'existant pour mieux le développer***

Les trois tendances ci-dessus décrites sont des acquis de base, et elles révèlent les intentions de la politique éducative menée *de facto* par la ville de Montreuil. Encore faut-il les valider, les formaliser, les promouvoir et les articuler de façon explicite et partagée. Mais encore faut-il aussi examiner les marges de développement – c'est-à-dire d'approfondissement et de généralisation – dont elles peuvent faire désormais l'objet en mobilisant en ce sens l'ensemble de la communauté éducative montreuilloise.

Par exemple, s'agissant de la première tendance, comment agir en direction de toutes les inégalités, de toutes les fragilités scolaires, de toutes les situations de vie affectées pas tous les types de handicap ?

S'agissant de la deuxième tendance, comment promouvoir la coéducation en convaincant de son importance et en y associant concrètement tous les acteurs éducatifs, y compris ceux de l'Éducation nationale et les parents dans leurs diversités, mais aussi les enfants et les jeunes eux-mêmes ? S'agissant de la troisième tendance, comment concilier une ambition émancipatrice reposant sur l'ouverture vers l'environnement et sur les pratiques artistiques et culturelles avec un projet de découverte et d'exercice progressif de la citoyenneté ?

Ni le réalisme budgétaire qui s'impose à la ville de Montreuil et à ses partenaires publics, ni même le souci de pertinence et d'efficacité durables ne justifient cependant, à ce stade, de répondre à ces défis par l'accroissement strictement quantitatif des moyens existants ou à créer, du moins en termes d'équipements et de services. L'état des lieux réalisé en 2018 a en revanche permis d'identifier d'importantes marges de progrès qualitatif qui sont d'ores et déjà de nature à accompagner positivement les deux importantes extensions de périmètre envisagées par le Projet R.E.V.E.

S'agissant ainsi de la volonté opérationnelle de prendre en considération, sur toute leur durée, les parcours éducatifs des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans (dimension « diachronique » du Projet R.E.V.E.), on a déjà souligné que les enjeux qualitatifs, pour considérables qu'ils soient, visent sans plus attendre : les aménagements de transitions, de passerelles, d'articulations entre les différents espaces-temps (à l'échelle de la journée, de la semaine, de l'année, de l'enfance et de la jeunesse qui composent ces parcours) ; la mise en cohérence entre les objectifs, les contenus et les organisations de ces espaces-temps ; les changements de postures entre les acteurs, adultes et enfants, concernés.

S'agissant simultanément de la volonté, plus politique, d'étendre les finalités éducatives au-delà des seuls domaines scolaires et parascolaires (dimension « synchronique » du Projet R.E.V.E.), les enjeux qualitatifs – déjà identifiés par la Ville en 2014, et désormais à généraliser - visent quant à eux : la prévention, la réduction et si possible l'abolition des différentes inégalités d'accès et d'usages vis-à-vis des différentes ressources éducatives (inégalités sociales, culturelles, économiques, territoriales, liées au genre, à la santé, au handicap) ; la bienveillance et la pertinence des accueils, des informations, des accompagnements, des coordinations au sein et entre les différents domaines de l'éducation ; la construction de l'autonomie, de l'émancipation, de la citoyenneté, la promotion de la coopération et de la solidarité, le renforcement de l'estime de soi, et ceci à tous les âges et en toutes circonstances éducatives.

L'état des lieux indique à plusieurs reprises, en filigrane, l'existence de volontés ou de potentialités, en tout cas d'opportunités, pour coordonner les deux dimensions du Projet R.E.V.E. autour de ces grands enjeux qui, pour essentiellement qualitatifs qu'ils soient, ne requièrent pas moins d'importants efforts en termes de formation continue, d'encadrement et d'organisation des différent.e.s professionnel.le.s progressivement amené.e.s à les relever. Plus précisément et plus concrètement, cet état des lieux donne aussi à voir un certain nombre de préoccupations, de marges de progression ou de pistes de réorganisation à prendre en considération à court et moyen termes au titre de cette « gouvernance qualitative » à envisager. A titre d'exemples, et sans être exhaustif :

- le manque de systématisation du recueil et de structuration de la présentation des données chiffrées (analyse des publics et des fréquentations par âge, sexe, activités, quartiers, données issues de la tarification, données relatives aux professionnel.le.s et à leurs formations, etc.) ;
- la nécessité de réunir et mobiliser les données de santé relatives aux jeunes enfants, aux enfants et aux adolescent.e.s, ainsi que les données relatives aux pratiques sportives ;
- l'insuffisante connaissance des disparités entre les quartiers, où se répartissent ou se concentrent différents types d'inégalités affectant les parcours éducatifs des enfants et des jeunes ;
- les problèmes posés par les différentes sectorisations en vigueur, au sein de la Ville et chez les partenaires ;
- la meilleure identification des passerelles existantes ou à créer entre les différents services et secteurs de l'éducation ;

- la nécessité de mieux connaître et de repenser l'organisation de certains types d'activités (études dirigées, accompagnement à la scolarité, par exemple) ;

- l'importance de repenser les différents aspects du partenariat avec le secteur associatif (montants, destinataires, conditions, finalités, évaluation et coordination de l'affectation des subventions, des délégations de service public, etc.) pour mieux piloter ses contributions à la perspective d'éducation globale de 0 à 18 ans promue par le Projet R.E.V.E. ;

✓ *Une large concertation construite autour de trois grandes orientations*

L'analyse critique de l'état des lieux des ressources éducatives proposées par la ville de Montreuil aux enfants et aux jeunes de 0 à 18 ans a été aussitôt placée au service de la phase de concertations voulue par celle-ci dans le cadre de l'élaboration du Projet R.E.V.E. Cette analyse a en effet permis : d'une part, d'identifier plus précisément les catégories d'acteurs à solliciter dans ce but, ainsi que de contextualiser et d'argumenter ces sollicitations ; d'autre part, de définir les grandes orientations de politique éducative qui, destinées à charpenter le Projet, sont appelées à guider et structurer le recueil de leurs points de vue et de leurs propositions, sans le restreindre ou le contraindre pour autant.

L'objectif des concertations ainsi instituées - au moyen notamment de la tenue de deux séries de réunions publiques dans chacun des cinq quartiers/secteurs éducatifs de la Ville - a été et reste de favoriser l'implication de tous les acteurs éducatifs concernés par le Projet R.E.V.E., ou du moins du plus grand nombre et de la plus grande diversité d'entre eux, en les invitant à co-construire avec les élu.e.s et les cadres municipaux, et au moyen de méthodologies appropriées, les évolutions susceptibles d'être tracées et portées par ce Projet.

Le choix d'une démarche de concertation n'est pas anodin. En matière d'élaboration de projet d'intérêt général, et notamment de projet à visée coéducative et territoriale, une concertation est plus qu'une consultation, et signale une participation à la fois plus importante et plus proche au processus décisionnel. La sincérité éthique et méthodologique de son organisation, de sa tenue et de son suivi peut en outre amener à poser les bases d'un engagement participatif durable des acteurs invités à se concerter. Autrement dit, les acteurs de la concertation peuvent devenir ensemble, au moyen et dans le respect de leur diversité, les acteurs ultérieurs du projet concerté. Le fait qu'à l'issue des premières réunions de concertation menées au titre du Projet R.E.V.E., de nombreux participants ont exprimé le souhait que ces réunions soient susceptibles d'être pérennisées ou du moins régulièrement tenues par la suite comme des supports - voire comme des instances de co-pilotage - de la mise en œuvre et de l'évaluation du futur Projet envisagé. Si bien que l'objectif d'implication initiale tracé par la Ville a révélé, outre qu'il correspondait à une réelle aspiration de celles et ceux qui y ont répondu, qu'il portait également en lui un objectif potentiel d'appropriation ultérieure du projet partagé résultant de cette démarche.

Sur le plan méthodologique, la concertation s'est appuyée sur trois principes, de proximité, d'exhaustivité et de facilitation de l'expression collective.

Le principe de proximité consiste à « territorialiser » une large part de la démarche de concertation - sans préjudice du fait qu'un certain nombre de ses composantes se tiennent à l'échelle de la Ville, de ses élus, cadres et partenaires institutionnels. S'agissant des réunions publiques, leur tenue dans un contexte de proximité - en pratique, à l'échelle des quartiers ou des secteurs éducatifs de la Ville - permet :

- de mieux prendre en considération les spécificités (difficultés, ressources, priorités éducatives) des différents quartiers de la Ville ;
- de faciliter l'implication des acteurs concertés (notamment des parents, des enfants, des professionnels « de terrain » et des associations) ;
- et de rendre celle-ci à la fois plus pertinente, plus éclairante et plus tournée, dans l'immédiat et par la suite, vers une dynamique de projet vécu et partagé.

Le principe d'exhaustivité résulte notamment des intentions d'élaborer un Projet visant les montreuillois.e.s de 0 à 18 ans dans tous les domaines de leur éducation, tels qu'identifiés par l'état des lieux. A l'appui de ce principe :

- les neuf directions de la Ville concernées (directions de la Petite Enfance ; de l'Enfance ; de l'Éducation ; de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire ; du Développement culturel ; des Sports ; de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Vie des quartiers ; des Solidarités et de la Coopération ; de la Santé) ont été mobilisées pour diffuser largement les informations et les invitations relatives aux réunions publiques de concertation auprès de leurs agents « de terrain », ainsi que des parents, des enseignant.e.s et des responsables associatifs avec lesquels ceux-ci sont en relation ;

- s'agissant des parents (mères, pères, beaux-parents, grands-parents), il a été proposé une ouverture des invitations, au-delà des seules associations de « parents d'élèves », à des représentants de parents mobilisés dans le cadre d'associations familiales, de quartier, d'éducation populaire, etc. mais aussi à tous parents connus des professionnels, et ceci de façon à rechercher quartier par quartier non pas une illusoire représentativité mais une réelle diversité des parents montreuillois ;

- enfin, tenant compte du fait que la ville de Montreuil se réfère régulièrement à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et en application de l'article 12.1 de celle-ci, il a été décidé de considérer les enfants et les jeunes comme des acteurs locaux de leur propre éducation, experts d'usage et d'expérience des politiques et notamment des politiques éducatives locales qui les concernent, et par conséquent de les intégrer, au moyen de méthodologies appropriées à leurs âges, dans la démarche de concertation envisagée.

Le principe de facilitation de l'expression collective repose sur le recours à des méthodologies qui tiennent compte de la diversité des statuts ou de la spécificité des âges des acteurs de la concertation. Ainsi a-t-il été décidé :

pour les réunions publiques d'acteurs adultes : d'organiser la première série de réunions au moyen de la méthode des « groupes de pairs »⁴ (en constituant dans la même salle des groupes invités à échanger sur les mêmes thèmes, mais exclusivement composés de chacune des catégories d'acteurs en présence : parents, professionnels de la Ville, professionnel.le.s de l'Éducation nationale, acteurs associatifs) ; puis de diffuser le compte-rendu de ces premières réunions à l'ensemble de leurs participant.e.s ; d'organiser ensuite la seconde réunion en constituant des groupes, cette fois-ci aléatoirement composés, invités à prolonger les échanges en leur donnant une tournure plus propositionnelle ; de rédiger enfin un document regroupant, quartier par quartier, l'essentiel des observations, analyses et propositions issues de l'ensemble de ces réunions en vue de l'élaboration du Projet R.E.V.E. ;

- s'agissant des enfants : de préparer ou de former et d'outiller des animateur.trice.s d'une sélection d'accueils de loisirs de la Ville afin qu'ils puissent recourir, dans chaque quartier : sur une journée d'accueil entière, à des méthodes d'« observation participante » auprès des enfants de 3 à 5 ans ; à la constitution et à l'animation de groupes d'expression d'enfants de 6 à 8 ans, et d'enfants de 9 à 11 ans ; à la rédaction des comptes rendus de l'ensemble des observations et propos ainsi collectés en vue de l'établissement, tranche d'âge par tranche d'âge, d'un document de synthèse contributif à l'élaboration du Projet R.E.V.E.

Au total et en pratique, et dans chacun des quartiers ou secteurs Bel Air/Parc Montreau, Boissière/Paul Signac, La Noue, Bas Montreuil et Centre Ville :

- les temps de concertation avec les enfants se sont tenus dans les locaux des accueils de loisirs municipaux pendant les vacances scolaires d'automne⁵ ;

- les réunions publiques des acteurs adultes se sont tenues dans les locaux d'écoles élémentaires de ces quartiers, la première série de réunions en décembre 2018, et la seconde en janvier 2019.

⁴La méthode des « groupes de pairs » a été notamment préconisée et expérimentée par l'association ATD-Quart Monde et par différents regroupements associatifs ou professionnels dans les champs familiaux et éducatifs. Lorsqu'un collectif composé de différentes catégories d'acteurs est invité à se saisir d'un ou plusieurs thèmes pré-identifiés pour lesquels leurs expériences, leurs

Réunis le 14 novembre 2018 en Bureau municipal, les élu.e.s ont validé le principe d'extraire de l'état des lieux et de son analyse trois grandes orientations de politique éducative, destinées à structurer les phases de concertations et de débats publics relatifs au Projet R.E.V.E, et susceptibles également de favoriser l'émergence de valeurs et de finalités communes aux décideurs et aux acteurs éducatifs locaux :

- réduire les causes et/ou les conséquences des principales inégalités (territoriales, socio-économiques, culturelles, liées au genre, liées à la santé ou aux handicaps) vécues par les enfants et les jeunes dans leurs parcours éducatifs globaux, de 0 à 18 ans ;
- développer et conforter une démarche de coéducation confiante et respectueuse impliquant tous les acteurs éducatifs, et notamment les familles (parents, enfants, jeunes) ;
- veiller à ce que la découverte, l'acquisition et l'appropriation coordonnées des apprentissages formels et non formels favorisent l'émancipation et la pratique de la citoyenneté des enfants et des jeunes.

Ces orientations, qui avaient été bien entendu reformulées pour les leur rendre compréhensibles, ont guidé l'observation et la sollicitation de l'expression des enfants de 3 à 11 ans.

Elles ont été présentées comme suit aux participant.e.s de la première série de réunions publiques.

Un parcours éducatif est composé de tous ces lieux et de tous ces temps où les relations établies par des enfants et des jeunes avec des adultes, professionnels ou non, mais aussi entre eux-mêmes, permettent de créer et de développer leurs savoirs, leurs savoir-être et leurs savoir-faire. Ce parcours éducatif se déroule donc à plusieurs échelles : du matin au soir, du lundi au dimanche, de janvier à décembre, de 0 à 18 ans.

Pour partager et faire vivre ensemble le projet d'améliorer à la fois chaque parcours et tous ces parcours, nous vous proposons de réfléchir à trois grands thèmes, aux questions qui se posent à leur sujet et aux propositions qui peuvent en résulter.

INÉGALITÉS – Plusieurs causes et formes d'inégalités peuvent marquer tel ou tel parcours éducatif, ou telle ou telle étape de celui-ci.

- Quelles sont, à Montreuil, les plus importantes de ces inégalités ?
- Quelles sont celles auxquelles il est possible de remédier, et comment ?

COÉDUCATION – Tout au long de leurs parcours éducatifs, les enfants et les jeunes rencontrent différents adultes qui y apportent leurs contributions, chacun selon ses responsabilités.

- Comment renforcer la confiance, l'estime et les coopérations entre ces adultes dans l'intérêt des enfants et des jeunes montreuillois ?
- Pour mieux accompagner les enfants et les jeunes, comment ces différents adultes (parents, professionnel-le-s, associations, élu-e-s) devraient-ils s'accompagner les uns les autres ?

EMANCIPATION – Chaque parcours éducatif doit procurer à chaque enfant et à chaque jeune la sécurité, les connaissances et les compétences lui permettant d'être et de devenir une personne à la fois libre de ses choix et ouverte aux autres.

- Quelles sont les principales conditions à réunir ou à développer, à Montreuil, pour que les parcours éducatifs garantissent à chacun et à tous cette liberté et cette ouverture ?
- Les enfants et les jeunes montreuillois sont-ils déjà des citoyens de leur ville ou seulement de futurs citoyens, encore en formation ?

avis et leurs préconisations sont sollicités, il s'agit en pratique de présenter ces thèmes à l'ensemble du collectif, puis de composer des groupes homogènes de « pairs » qui échangent entre eux après avoir désigné un animateur et un rapporteur en leur sein. L'hypothèse ici activée est que l'on échange et propose plus facilement, plus librement, plus spécifiquement et de façon plus créative voire plus audacieuse lorsque l'on n'est pas inhibé par la présence d'acteurs dont les expériences, les statuts, les responsabilités et les enjeux sont trop éloignés les uns des autres. Les rapports des différents « groupes de pairs » sont ensuite présentés en commun, ce qui permet de recueillir une grande diversité de représentations, d'opinions et de propositions, mais aussi d'identifier les convergences et les divergences, de faire advenir et de commencer à traiter les éventuelles conflictualités à un stade et selon des modalités leur permettant de s'exprimer sans paralyser durablement la réflexion et les propositions collectives. Cette approche permet bien souvent, outre de rapprocher ou même de concilier les points de vue en présence, de parvenir à des propositions qui tiennent compte des difficultés d'appréciation et d'application qu'elles pourraient susciter chez ou entre certaines catégories d'acteurs, ou encore de valider des propositions alternatives ou complémentaires.

Le recueil des points de vue et des propositions des jeunes de 12 à 18 ans n'a pas pu être organisé en temps utile, mais le principe d'y recourir par la suite, aux phases de mise en œuvre et d'évaluation (de processus et de résultats) du Projet R.E.V.E., reste validé.

Lors de la seconde série de réunions publiques, les participant.e.s ont été invité.e.s à formuler des propositions – en termes d'objectifs éducatifs à viser sur la durée du Projet R.E.V.E. et de ressources éducatives à évaluer, à ne pas reconduire ou à créer – autour des trois grandes orientations ainsi énoncées : lutte contre les inégalités, notamment par l'inclusion sociale ; coéducation, notamment par l'accompagnement des parents et/ou le « soutien à la parentalité » ; émancipation des enfants et des jeunes, notamment comme aboutissement réussi du parcours éducatif. En ces occasions, les participant.e.s ont été invités à exprimer leurs visions des modalités d'animation et de gouvernance du Projet R.E.V.E. sur toute la durée et dans tous les quartiers où il sera amené à se déployer.

✓ *Pour conclure sur la démarche R.E.V.E.*

La démarche d'analyse et de concertation conduite de juillet 2018 à janvier 2019 en vue de l'élaboration du Projet R.E.V.E. a permis d'identifier un ensemble cohérent de défis réalistes, validés par les élu-e-s et partagés avec leurs services, qu'il leur importe désormais de relever en y associant leurs principaux partenaires.

Ces défis consistent à concrétiser, progressivement et conjointement :

- une conception globale de l'éducation, qui intègre l'ensemble de ses dimensions : informelles (reposant sur les familles et l'environnement de proximité des enfants et des jeunes) ; formelles (confiées aux institutions éducatives : dispositifs d'accueil de la petite enfance, établissements scolaires et de formation, etc.) ; et non formelles (organisées, pendant les temps libres des enfants et des jeunes, par la Ville et ses partenaires associatifs) ;

- une prise en compte effective de la nécessité d'identifier, prévenir, réduire et si possible abolir les causes et les conséquences des diverses inégalités, notamment sociales, qui affectent les parcours éducatifs des enfants et des jeunes ; mais aussi de conforter ou de créer les conditions et les moyens grâce auxquels familles, professionnel-le-s, associations et élu-e-s peuvent ensemble y remédier ;

- une approche coéducative visant à la relative continuité et à la cohérence des contenus des parcours éducatifs, et à la coopération des acteurs ; elle entend inscrire la séquence et la coexistence des espaces-temps éducatifs dans une délibération partagée qui vise le bien-être, la progression et l'émancipation de chacun et de l'ensemble des enfants et des jeunes résidant sur le territoire municipal où elle se déploie ;

- une promotion concrète, exigeante et donc méthodique de modalités de gouvernance démocratique et participative du Projet R.E.V.E. permettant d'associer non seulement à sa conception mais aussi à sa mise en œuvre et son évaluation l'ensemble des acteurs éducatifs concernés – les parents dans leurs diversités, les acteurs professionnels et associatifs de proximité, les enfants et les jeunes eux-mêmes – , les uns et les autres étant reconnus et sollicités de la sorte au titre de leurs expertises d'usage ou d'expérience.

Les différents consensus et les points de vigilance mis en évidence par la démarche R.E.V.E. ont également permis de définir, à cet effet :

- les principaux axes éducatifs mobilisateurs en lesquels se décomposent chacune des trois grandes orientations de politique éducative retenues pour le Projet R.E.V.E. ;

- les principales actions relatives à ces axes, qu'elles soient déjà en cours ou à prévoir ;

- les modalités d'animation et de gouvernance du Projet R.E.V.E.

On en trouvera ci-après la présentation détaillée.

Le Projet « Je R.E.V.E Montreuil » à partir de 2019

✓ Introduction

Les trois grandes orientations de politique éducative retenues pour le Projet R.E.V.E., à partir de l'analyse de l'état des lieux et autour des thèmes des inégalités, de la coéducation et de l'émancipation, sont bien entendu interdépendantes. Chacune d'entre elles n'en est pas moins structurante et, à ce titre, plus ou moins explicitement prise en compte depuis quelques années déjà par la Ville et ses partenaires. Pour autant, il s'agit aujourd'hui de coordonner et de développer plus délibérément encore ces orientations, en se consacrant successivement aux différentes tranches d'âge de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence et simultanément aux différents domaines de l'action éducative globale.

Il faut de nouveau insister aussi sur le fait que, dans ce but :

- les cadres et les professionnels « de terrain » d'au moins neuf directions sectorielles de la Ville se sont appuyés sur la mise en valeur et en projet de l'ensemble de leurs actions éducatives spécifiques et qu'ils sont maintenant invités à en accroître le partage et la coordination dans le cadre du Projet R.E.V.E. ;
- dix réunions de concertations publiques, rassemblant plus de 470 acteurs locaux de l'éducation (parents, professionnels, associations) et plusieurs temps d'observation et de consultations d'enfants de 3 à 12 ans des Centres de loisirs, ont permis de recueillir les points de vue et les propositions des uns et des autres ;
- que les élu.e.s les plus concerné.e.s de la Ville ont été régulièrement associé.e.s à la démarche d'élaboration du Projet R.E.V.E. et y ont apporté, notamment à l'issue de la phase de concertations, d'importants compléments et développements ainsi que des éléments de contextualisation.

La synthèse de l'ensemble de ces contributions a ensuite permis :

- de décliner chacune des trois grandes orientations en une série d'axes éducatifs mobilisateurs qui résultent de la volonté d'en approfondir ou d'en étendre le champ d'application tout comme la portée concrète ;
- d'identifier et de présenter les différentes actions en lesquelles se déclinent ces axes éducatifs mobilisateurs, soit globalement et selon les âges de leurs destinataires, soit plus spécifiquement et selon les domaines éducatifs visés. Comme rappelé ci-dessus, certaines de ces actions sont déjà en cours au sein et/ou à l'initiative des directions municipales voire de leurs partenaires, et elles sont à évaluer et accompagner comme telles, pendant que d'autres actions sont à prévoir à la lumière des travaux et des concertations constitutifs de la démarche R.E.V.E.

Du fait des interdépendances, déjà signalées, des trois grandes orientations de politique éducative, certaines actions peuvent concerner plusieurs d'entre elles. Ou bien ces actions sont alors référées à leur orientation dominante, ou bien chacune de ses composantes est référée à son orientation respective. Dans d'autres cas, les composantes des actions sont réparties selon les tranches d'âge ou selon les domaines éducatifs visés. L'essentiel est que l'ensemble des actions ci-dessus présentées aient fait l'objet de vastes concertations préalables et qu'elles puissent continuer à en bénéficier, par la suite, tout au long du Projet R.E.V.E.

On trouvera donc ci-dessous, pour chaque grande orientation, l'énoncé des principaux axes éducatifs mobilisateurs qui en résultent puis la liste des actions, en cours ou à prévoir, qui permettent de concrétiser ces axes, globalement et par tranches d'âge puis spécifiquement et par domaines éducatifs.

NB : les formulations d'axes éducatifs et d'actions issues de l'analyse des temps d'observation et de consultation, pendant les vacances d'automne 2018, des groupes d'enfants fréquentant les accueils de loisirs figurent en italique et sont précédées de la mention des tranches d'âge des enfants qui en sont les sources.

✓ **Orientation 1 – Prévenir, réduire et lutter contre les différentes inégalités affectant les parcours éducatifs**

■ **Les principaux axes éducatifs mobilisateurs résultant de cette orientation**

* Associer régulièrement les parents, les enfants, les jeunes et les autres acteurs éducatifs locaux à l'analyse, à l'évaluation et aux efforts de résolution des différentes inégalités (c'est-à-dire de leurs formes, de leurs sources et de leurs conséquences) qui affectent les parcours éducatifs, et le faire en particulier dans le cadre des Rencontres éducatives R.E.V.E. locales et municipales.

* Prendre en compte équitablement, dans tous les quartiers, les besoins d'entretien, de réparation, de chauffage et de nettoyage des équipements municipaux à vocation éducative.

* Assurer l'accessibilité, y compris financières, et l'inclusion de tous les enfants souhaitant bénéficier des accueils de loisirs et autres ressources de loisirs éducatifs de proximité et de qualité, et prendre simultanément en considération, pour chercher à les réduire, les réticences familiales et socio-culturelles venant freiner les recours qui peuvent y être fait.

* A ce titre, renforcer l'accessibilité et promouvoir l'usage des ressources culturelles et sportives du centre-ville (voire des communes limitrophes) pour les enfants, les jeunes et les familles résidant dans les quartiers « excentrés ».

* Être attentif aussi aux inégalités d'accès et d'usage des activités de loisirs pouvant affecter plus ou moins « silencieusement » les filles, ainsi que les jeunes de 11-14 ans.

* Renforcer de même l'accessibilité et l'usage de tous les espaces-temps éducatifs (structures d'accueil de la petite enfance, écoles, collèges, lycées, accueils de loisirs, équipements sportifs et culturels, séjours de vacances, Antennes jeunesse ...) aux enfants et aux jeunes en situations de handicap, et ceci notamment en termes :

- de mise aux normes et/ou d'adaptation progressives des locaux ;
- d'accompagnement des parents dans leurs démarches éducatives et administratives ;
- de formation des professionnel.le.s de l'Éducation nationale et de la Ville ;
- d'affectation d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) correctement formé.e.s et/ou d'accompagnant.e.s des élèves en situation de handicap (AESH) en nombre suffisant, y compris, avec l'appui de la Caisse d'allocations familiales, dans les espaces-temps non scolaires ;
- de sensibilisation des enfants et des jeunes aux réalités des situations de handicap (cf. Par exemple le projet « Tous pareils, tous égaux »).

* Éviter simultanément d'encourager ou d'entériner les orientations excessives voire abusives vers la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) des familles d'enfants présentant des difficultés d'apprentissages et/ou de comportements scolaires ne relevant pas du

champ du handicap, tel que défini par la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005.

* Dresser, publier et verser au débat public – dans le cadre notamment de l'animation et de la gouvernance du Projet R.E.V.E. – le bilan, global et par composantes (Programme de Réussite Éducative, dispositif Rebond, dispositif Ville-Vie-Vacances, appel à projets), du volet éducatif du Contrat de Ville passé entre la Ville, Est Ensemble, le Conseil départemental, le Conseil régional et l'État.

* Maintenir une volonté d'inclusion et une vigilance solidaire (des familles et des habitants, des associations, des établissements scolaires et de la Ville) à l'égard des familles Roms exposées à des problèmes administratifs de scolarisation de leurs enfants et à des risques d'expulsion affectant gravement leurs parcours d'inclusion globale.

* Vérifier avec les parents, les associations et les professionnel.le.s leurs besoins en matière d'informations municipales et ajuster en conséquence les contenus, les supports et les compléments attendus à propos de celles-ci :

- en matière de contenus : ceux-ci devraient porter, dans l'idéal, sur l'ensemble des ressources éducatives (pour tous les âges, dans tous les domaines, de toutes nature, portées par tous les gestionnaires notamment municipaux et associatifs) et inclure les moyens et les conditions d'accès, la tarification, la sectorisation éventuelle, les modalités d'inscription ;

- en matière de supports, on peut citer : le *Guide des ressources éducatives* et le site internet de la Ville, régulièrement mis à jour ; la presse municipale (*Le Montreuillois*) et des publications municipales thématiques et/ou de quartier (Hebdo, « Brèves de quartier ») à créer ; la signalétique municipale ; la mise à disposition d'affiches et de dépliants notamment dans les antennes de secteur et les écoles ; les informations transmises par les cahiers de correspondances, des SMS, des applications dédiées notamment l'Espace Famille, les réseaux sociaux ; la décentralisation dans les quartiers de la Journée des associations et des Forums thématiques ; l'édition de documents et kits détaillés d'information pour les enseignant.e.s ;

- la prise en compte des besoins linguistiques et culturels spécifiques de certains parents peut nécessiter le recours à des documents ou à des vidéos établis dans les principales langues qu'ils parlent, à des professionnel.le.s de proximité ou à d'autres parents en position d'interprètes, voire à des services d'interprétariat.

* Créer un dispositif municipal (secrétariat dédié et/ou répondeur-enregistreur téléphonique et/ou annuaire) permettant d'informer, à la demande et en temps réel, les parents et les autres acteurs éducatifs sur les ressources, les dispositifs et les projets relatifs à l'ensemble du champ éducatif.

■ Les actions globales par tranches d'âge

Enfants de moins de 3 ans

→ Actions en cours

* Promouvoir le développement de l'offre d'accueil collectif, avec diversification des solutions proposées aux familles.

* Moderniser les outils de pilotage et optimiser les capacités d'accueil des établissements d'accueil et de multi-accueil des jeunes enfants.

* Rendre plus lisible l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire montreuillois *via* les Relais Petite Enfance, le Forum Petite Enfance, le Mois de la Petite Enfance et la communication municipale (publications, site internet).

* Consolider le projet *Dulala* (« *D'Une Langue A L'Autre* ») d'éveil aux langues et de mise en valeur de la diversité linguistique et culturelle des jeunes enfants, et soutenir d'autres actions éducatives équivalentes (y compris auprès de familles avec des enfants de tous âges).

* Maintenir voire accroître la réservation de 15 places dans les établissements d'accueil des jeunes enfants pour des familles bénéficiant de dispositifs d'insertion dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

* Développer l'information des parents et la formation des professionnels sur l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

Enfants de 3 à 12 ans

→ Actions en cours

* Chercher à comprendre et à dépasser les contraintes horaires, professionnelles ou socio-culturelles qui entravent les rencontres et les échanges entre les différent.e.s professionnel.le.s de l'éducation et les familles, surtout lorsque les enfants de celles-ci sont en difficulté et/ou n'accèdent pas aux différentes ressources éducatives dont ils devraient pouvoir bénéficier.

* Évaluer et consolider l'appui financier, logistique (moyens de déplacement) voire éducatif aux écoles « excentrées » (actuellement 14 écoles maternelles et 11 écoles élémentaires) pour leur permettre un accès égal aux ressources culturelles et sportives du centre-ville.

* Accroître les propositions culturelles et sportives dans les écoles maternelles.

* Continuer à encourager les possibilités de saisine et d'intervention du Programme de Réussite Éducative au-delà des seuls quartiers prioritaires pour les enfants de 4 à 12 ans.

* Évaluer avec les enfants et les parents, repenser et étendre, s'il y a lieu, l'offre d'une trousse garnie aux enfants en situation de précarité et/ou suivis dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.

→ Actions à prévoir

* Veiller à ce que les ATSEM soient affecté.e.s en nombre suffisant dans les écoles maternelles qui accueillent dans leurs classes de petite section un taux important d'enfants non francophones.

* Dans le prolongement de l'appui actuellement apporté aux écoles « excentrées », analyser en vue d'y répondre progressivement les besoins territoriaux spécifiques à ces écoles, ainsi qu'aux accueils de loisirs, notamment pour ce qui concerne :

- les activités complémentaires à y implanter ;
- les besoins de déplacements collectifs des enfants (par la RATP ou par les cars municipaux) vers les ressources du centre-ville, au-delà du seul remboursement des titres de transport de la RATP.

* Promouvoir, en sus des transports en commun publics à renforcer, le recours aux « transports doux ».

* Mobiliser les familles solidaires motivées et disponibles pour « aller vers » les familles en difficulté et pour examiner et chercher à résoudre avec elles, lors de temps conviviaux, les besoins qui sont les leurs en matière d'information, d'accompagnement à la scolarité, de soutien scolaire, d'aide aux devoirs et de déplacements (avec la mise en place de « navettes de familles ») vers les activités culturelles et sportives.

* Interroger et chercher à réduire, avec les enseignant.e.s et leurs partenaires locaux, les disparités d'ambition et de contenus des Projets d'école, d'une école à l'autre, en tant que sources d'inégalités des parcours éducatifs des enfants.

- * Associer enfants, enseignant.e.s, agent.e.s techniques, ATSEM et animateur.trice.s à une réflexion sur une répartition équilibrée et un déploiement harmonieux des filles et des garçons dans les espaces de l'école, et notamment dans les cours de récréation.
- * Évaluer la pertinence, la fréquentation et le fonctionnement des études dirigées proposées aux enfants des écoles élémentaires et repenser, s'il y a lieu, leur gouvernance et leur organisation.
- * Structurer conjointement (entre les Centres sociaux et les Antennes jeunesse de la Ville, la Caisse d'allocations familiales et les associations impliquées) et, selon les besoins locaux identifiés, étendre quantitativement et qualitativement le champ d'application effectif ou potentiel du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ainsi que celui des activités associatives de soutien scolaire (y compris le dispositif « Coup de pouce »).
- * Évaluer globalement et veiller à mieux articuler, dans leurs spécificités, d'une part les actions d'accompagnement à la scolarité et les activités associatives de soutien scolaire, et d'autre part les études dirigées dans les écoles élémentaires et le récent dispositif « Devoirs faits » dans les collèges, et ceci en s'intéressant, outre à leurs impacts, à leurs répartitions géographiques.
- * Examiner l'intérêt et la possibilité de compléter l'ensemble de ces dispositifs avec l'organisation d'un accueil post-scolaire et post-« périscolaire » des enfants dans les bibliothèques municipales.
- * Définir à l'échelle municipale un « socle commun d'activités périscolaires » (avec des axes prioritaires à décliner et décloisonner dans chaque quartier).
- * Créer et expérimenter, selon des méthodes relevant de la pédagogie sociale, des accueils de loisirs « hors les murs » à l'intention des enfants ne fréquentant pas les accueils de loisirs municipaux tels qu'ils sont actuellement organisés.
- * Renforcer dans tous les quartiers l'information sur le Forum de présentation des séjours de vacances proposés par la Ville pour la période estivale, et sur la communication avec les familles prévue pendant et après ces séjours.
- * Examiner l'intérêt et la possibilité de rendre les cours des établissements scolaires accessibles aux enfants, aux jeunes et aux familles hors temps scolaires.

Adolescents de plus de 12 ans

→ Actions en cours

- * Mieux faire connaître et valoriser les projets d'accompagnement à la scolarité et à l'orientation professionnelle menés au sein des Antennes jeunesse et des Centres sociaux, et accroître les propositions en ces domaines à l'intention des collégiens.
- * Continuer à encourager les possibilités de saisine et d'intervention du Programme de Réussite Éducative au-delà des seuls quartiers prioritaires pour les jeunes de 12 à 16 ans.

→ Actions à prévoir

- * Réfléchir, avec et à l'intention de jeunes de 12-16 ans, à la création d'accueils de quartier, combinant accueils de loisirs et Points infos (en lien avec le Bureau Information Jeunesse municipal), en évitant cependant de trop couper ces dispositifs de leur environnement.
- * Faciliter et accompagner de façon systématique la recherche de stages obligatoires par les collégiens, les lycéens et les familles dépourvus des réseaux relationnels appropriés, et mobiliser la municipalité, les entreprises et les associations montreuilloises à ce sujet.

■ Les actions spécifiques par domaines éducatifs

Développement culturel

→ Actions en cours

* Sensibiliser les parents, dès la petite enfance, à l'intérêt de favoriser et/ou de contribuer à l'éveil culturel précoce de leurs enfants et de prolonger cet éveil par la poursuite ultérieure des activités ainsi découvertes.

* Accroître, dans les quartiers « excentrés » et/ou peu dotés en équipements culturels, les moyens concrets de faire vivre le slogan « *Faire venir la culture à nous* » formulé par certains des parents qui y résident et par certains professionnels qui y exercent :

- faciliter, consolider, diversifier et harmoniser entre les quartiers la présence d'ateliers culturels (municipaux, associatifs, d'artistes) dans les écoles, dans les accueils de loisirs et dans les autres espaces éducatifs de ces quartiers ;
- créer des passerelles familles/écoles pour associer et sensibiliser les parents aux activités et sorties culturelles initiées par les écoles ;
- encourager, en faveur de ces quartiers, la circulation d'expositions et de spectacles mobiles et la tenue d'interventions culturelles (représentations théâtrales, « ateliers philo ») dans leurs écoles ;
- y multiplier, avec le concours du Conservatoire à Rayonnement Départemental, les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et Danse (CHAD).

* Susciter et/ou soutenir des événements festifs, culturels ou sportifs :

- à échelle des quartiers, pour y créer des liens entre les habitants/familles et des liens entre les quartiers (par exemple, des tournois sportifs inter-quartiers, des déambulations festives, des brocantes) ;
- mais aussi à l'échelle de toute la ville, pour en valoriser la richesse (multi-)culturelle (par exemple, un Carnaval).

→ Actions à prévoir

* Repenser et diffuser à l'ensemble des acteurs éducatifs (familiaux, municipaux, associatifs) la présentation des ressources culturelles (municipales, départementales, nationales, associatives, privées) présentes à Montreuil telle qu'elle est établie chaque année scolaire par la Ville à l'intention des écoles primaires dans le cadre de son « appel à projets » ; ainsi que l'information sur les initiatives de la Ville permettant de les découvrir.

* Valoriser la pratique du jeu auprès des parents et des enseignant.e.s, créer des temps festifs réguliers autour du jeu notamment sur les places et dans les espaces publics, et améliorer l'accessibilité financière de la ludothèque associative « 1, 2, 3 Soleil ».

* Envisager de rendre gratuit l'accès aux cinémas et aux théâtres pour les classes.

* Remettre en place le « Pass'Culture ».

Sports

→ Actions en cours

* Envisager dans un premier temps, auprès des familles modestes, les activités sportives des enfants lorsque celles-ci apparaissent spontanément non discriminantes (socialement et sexuellement) et qu'elles ne nécessitent pas d'équipements coûteux (ou qu'elles bénéficient d'un prêt d'équipement).

* Évaluer et consolider avec la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) le programme « Je nage donc je suis ».

→ Actions à prévoir

* Étendre de façon ciblée aux accueils de loisirs, aux Antennes jeunesse, aux Centres sociaux, au Programme de Réussite Éducative (PRE), etc. l'attribution actuelle aux écoles primaires d'une aide financière à l'achat de matériels sportifs.

* Mieux faire connaître la liste des équipements sportifs municipaux en accès libre, celle des associations sportives acceptant des enfants et des jeunes, ainsi que les modalités d'accès aux uns et aux autres.

* Agir avec les familles, les professionnel.le.s et les associations et clubs sportifs pour favoriser la parité de genre dans les choix et les pratiques d'activités sportives à tous les âges de l'enfance et de l'adolescence lorsque d'importantes inégalités sont constatées.

* Au regard des indicateurs de surcharge pondérale constatés à Montreuil, de la disparition des ateliers sportifs proposés le mercredi depuis le retour à la semaine scolaire de quatre jours et de la demande accrue d'activités sportives néanmoins exprimées par certaines écoles maternelles, repenser l'accès à ces activités et l'initiation précoce aux sports dès le plus jeune âge.

* Examiner les récentes propositions ministérielles visant à encourager les pratiques sportives, l'après-midi, dans les écoles et les collèges ainsi que dans le cadre du « Plan mercredi ».

Citoyenneté, solidarité, vie des quartiers

→ Actions en cours

* Développer à l'intention des parents qui le souhaitent l'organisation d'activités associatives d'alphabétisation et de formation socio-linguistique dans les écoles et hors temps scolaire, ou à proximité des écoles.

* Valoriser la langue d'origine des parents et aider activement les parents non francophones et/ou isolés à se sentir et à devenir acteurs du parcours éducatif de leurs enfants.

Santé

→ Actions en cours

* Analyser et chercher à réduire les inégalités d'accès et de suivi des enfants et des jeunes aux services de prévention sanitaire et de soins.

* Finaliser et pérenniser l'extension à l'ensemble des enfants des classes de CM1 de la phase de diagnostic du projet Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité (ICAPS) dont les premiers résultats à Montreuil, selon une récente étude concomitante, seraient particulièrement préoccupantes au regard des moyennes départementales et nationales.

→ Actions à prévoir

* Développer des projets passerelles entre les établissements d'accueil des jeunes enfants et les écoles maternelles pour les enfants à besoins éducatifs particuliers.

* Mieux dépister et mieux accompagner les jeunes enfants porteurs de troubles autistiques et leurs familles (action initiée en 2018 dans une crèche municipale).

- * Entretenir la vigilance sur la présence et les interventions, dans les écoles, de médecins et psychologues scolaires, et de maîtres G des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED).
- * Examiner la possibilité d'épauler, dans certains quartiers ou écoles, le service de promotion de la santé en faveur des élèves de l'Éducation nationale par des coopérations avec les Centres de santé municipaux et avec les services médico-psychologiques publics ou parapublics.
- * Étendre progressivement à toutes les écoles primaires (ou à toute la tranche d'âge 5-6 ans) l'accès des enfants à des ateliers municipaux de prévention bucco-dentaire.
- * Définir et mettre progressivement en œuvre, avec une évaluation concomitante, les suites opérationnelles à donner, quartier par quartier, à la phase de diagnostic du projet Intervention auprès des collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité (ICAPS), notamment en matière d'alimentation et de pratiques sportives, et ceci dès le plus jeune âge.

✓ Orientation 2 – Promouvoir et conforter des dynamiques de coéducation entre les différents adultes (notamment par l'accompagnement des parents) et entre les enfants et les jeunes eux-mêmes

■ Les principaux axes éducatifs mobilisateurs résultant de cette orientation

- * Articuler systématiquement le Projet R.E.V.E. avec :
 - les Projets éducatifs municipaux des établissements d'accueil du jeune enfant, du secteur Jeunesse et éducation populaire, des Centres sociaux ;
 - les Projets d'école, en recherchant leurs articulations avec les politiques municipales au-delà des seules réponses à l'« appel à projets » de la Ville ;
 - le Projet éducatif des crèches départementales ;
 - le Projet éducatif départemental.
- * Veiller, par l'approche coéducative, à la complémentarité et à la cohérence entre les différents espaces-temps des enfants et des jeunes, notamment par la coordination des projets des écoles, de la Ville et du Conseil départemental, par leur référence partagée au « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », et par la mutualisation de leurs moyens matériels.
- * Aménager des transitions et des passerelles, coordonner les services et les institutions et favoriser la cohérence voire les continuités éducatives aux âges et situations charnières situés entre la petite enfance, l'enfance et l'adolescence.
- * Multiplier et institutionnaliser dans la durée les occasions et les initiatives, notamment locales, favorisant les rencontres, échanges et projets bipartites ou tripartites entre les trois catégories d'acteurs que sont les parents, les professionnel.le.s de la Ville (y compris dans les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse) et les professionnel.le.s de l'Éducation nationale.
- * Contribuer de la sorte à faire évoluer positivement leurs connaissances (qui fait quoi ?), représentations et postures mutuelles et à instaurer entre eux, au bénéfice des enfants et des jeunes, des relations fondées sur la confiance, le respect et la cohérence éducative.
- * *Il est à noter qu'avec leurs mots, à leur niveau de compréhension des organisations et pour ce qui les concerne, les enfants de 6-8 ans et 9-11 ans ont également et à plusieurs reprises promu les deux axes ci-dessus formulés, et notamment les finalités visées par le second.*

- * Déhiérarchiser à terme les rapports institutionnels et statutaires entre les différents acteurs éducatifs et entre les différents métiers, et y substituer progressivement un principe de « plaisir partagé » entre les acteurs à échanger et fonctionner dans un cadre de coéducation.
- * Institutionnaliser les pratiques et les temps requis par les différentes formes de coéducation (avec les parents, avec les pairs, avec d'autres professionnel.le.s) dans les fiches de poste des professionnel.le.s et dans les projets des services et des établissements.
- * Organiser des rencontres inter-professionnelles par quartier pour mieux se connaître, s'entraider, élaborer des projets communs (notamment des passerelles, par principe, ou des interventions renforcées auprès d'enfants et de jeunes en difficulté), voire pour rédiger et adopter localement des « Chartes de coéducation ».
- * Susciter et encourager les actions et les projets à visée coéducative initiés par les parents.
- * Conforter ou favoriser la création et le fonctionnement, le plus ouvert et transparent possible, de « Cafés des parents » : dans les crèches et dans les écoles (avec ou non la participation de professionnel.le.s), ou dans des structures de quartier plus « neutres » (Centres sociaux, Antennes de secteur, Maison des associations) pour que les parents y décident plus librement des thèmes de discussion et/ou de mobilisation qu'ils abordent et des professionnel.le.s ou autres personnes ressources qu'ils invitent.
- * Impulser, animer et donner suite ensemble à des débats coéducatifs d'intérêt général, par exemple dans le cadre des instances de gouvernance locales et municipales du Projet R.E.V.E., sur des thèmes tels que :
 - les enjeux et les conditions de la présence physique des parents dans les structures éducatives (crèches, écoles, accueils de loisirs, etc.) ;
 - le rôle, l'intérêt et la réalisation des « devoirs » scolaires du point de vue des enfants, des jeunes, des parents, des enseignant.e.s, des intervenant.e.s salarié.e.s des études dirigées et de l'accompagnement à la scolarité et bénévoles du soutien scolaire ;
 - la place des écrans dans l'éducation familiale, scolaire, non scolaire ;
 - Etc.
- * Compléter, au sein du Projet R.E.V.E., les approches sociales des inégalités et des diversités constatées au sein de la population (cf. orientation 1) par des approches coéducatives qui solidarisent les habitants, les familles, les professionnel.le.s et les associations et qui mutualisent autant que possible les ressources dont les un.e.s et les autres disposent. Accepter toutefois, lucidement et tranquillement, l'idée que s'il faut certes « apprendre de la différence de chacun », il faut parfois aussi remédier aux situations où cette différence pose problème.
- * Organiser régulièrement des réunions d'échanges et de coordination :
 - de tout.e.s les animateur.trice.s de la Ville ;
 - des agents « de terrain » de la Ville des secteurs petite enfance, enfance et éducation, jeunesse et éducation populaire (voire au-delà : développement culturel, sports, citoyenneté et politique de la ville, santé ... pour ce qui concerne leurs interventions auprès des enfants et des jeunes), en particulier pour concevoir, mettre en place et institutionnaliser sur la durée des projets passerelles pour les enfants de 2/3 ans et les jeunes de 11/12-14 ans.
- * Organiser chaque mois de septembre, en lien avec la Mairie, une table ronde réunissant toutes les associations intervenant dans le champ éducatif.
- * Renforcer la formation et favoriser la fidélisation des animateur.trice.s des accueils de loisirs.
- * Former tout ou partie des professionnel.le.s de la Ville à tout ou partie des domaines suivants : relations et communication avec les parents, pédagogies actives, éducation positive, communication non violente, psychologie des enfants et des jeunes, promotion et pratique des jeux d'intérêt pédagogique, risques psycho-sociaux, projets partenariaux, gestion des écrans, médiation culturelle, histoire de Montreuil, etc.

* Encourager et institutionnaliser, chaque fois que pertinent et possible, le principe de formations pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles.

* Promouvoir entre les enfants et entre les jeunes des relations de coopération plutôt que de compétition (les deux pouvant toutefois être conciliées dans les pratiques sportives), d'encouragements et de sollicitudes plutôt que de moqueries et de critiques mutuelles ; mettre l'accent auprès d'eux sur ce qui est autorisé et possible plutôt que seulement sur ce qui est interdit ; susciter différentes formes d'entraide de proximité entre enfants ou entre jeunes (sous la forme par exemple de la médiation), y compris entre enfants d'âges différents (classes à double niveau, parrainage ou tutorat entre moins et plus de 6 ans, entre moins et plus de 12 ans, sur des espaces-temps scolaires ou non scolaires).

* Valoriser à l'échelle municipale les différentes initiatives de coéducation (par exemple dans *Le Montreuillois*, ou dans une Gazette trimestrielle dédiée).

■ Les actions globales par tranches d'âge

Enfants de moins de 3 ans

→ Actions en cours

* Promouvoir, dès la petite enfance, la prise en considération et la valorisation des diversités, des pratiques et des ressources culturelles ainsi que les échanges conviviaux entre les familles à ce sujet.

* Conforter et mieux faire connaître le rôle coéducatif des cinq Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et des trois Relais Petite Enfance existants, notamment pour accompagner la socialisation et la transition vers l'école des jeunes enfants ne bénéficiant pas de mode d'accueil collectif.

* Soutenir la formation des professionnel.le.s et la formation de groupes d'analyse de pratique dans les Relais Petite Enfance pour encourager la coéducation avec les parents.

* Valoriser et diffuser des initiatives passerelles de quartier déjà menées, telles que des rencontres professionnelles entre Relais petite Enfance, crèches et ATSEM pour mieux se connaître et mieux connaître les besoins des enfants et des parents, ou encore des rencontres crèches/ accueils de loisirs pour faire découvrir les locaux scolaires et les activités « périscolaires » aux enfants.

→ Actions à prévoir

* Envisager la création de nouveaux Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAEP).

* Développer des Cafés des parents de jeunes enfants (dans ou hors des établissements d'accueil des jeunes enfants).

Enfants de 3 à 12 ans

→ Actions en cours

* Favoriser la présence et l'implication actives des ATSEM dans les initiatives et projets éducatifs.

* [Source : enfants de 3-5 ans] – *Consolider et valoriser le rôle expert des animateur.trice.s pour accompagner, avec chaque enfant et avec le collectif d'enfants :*

- les transitions familles/accueils de loisirs du matin et Accueil de loisirs/enfants du soir ;
- les choix d'activités organisées ou de temps libres, et les transitions entre celles-ci.

* [Source : enfants de 9-11 ans] – *Solliciter l'expertise d'expérience des enfants sur les cohérences attendues à propos des transitions quotidiennes entre familles et écoles, des transitions hebdomadaires entre écoles et accueils de loisirs, mais aussi des transitions entre grande section et CP et entre CM2 et 6^{ème}.*

* Évaluer et renforcer la dimension authentiquement coéducative et pas seulement « partenariale », entre la Ville et l'Éducation nationale, des appels à projets annuels (aides financières aux projets d'école et projets éducatifs proposés par la Ville) élaborés chaque année scolaire par la Ville : réfléchir, dans cette perspective, à l'intérêt, au rôle et à l'avenir des « classes-Ville », ainsi qu'à l'extension des « classes transplantées » à toute une classe d'âge (CM2 par exemple).

* Établir entre ATSEM, animateur.trice.s et enseignant.e.s un « support commun de règles éducatives », mais aussi de partage des ressources pédagogiques.

* [Source : enfants de 6-8 ans et de 9-11 ans] – *Établir des « règles de vie communes » entre les écoles, les familles et les accueils de loisirs, et consulter les enfants à ce sujet.*

* [Source : enfants de 6-8 ans et de 9-11 ans] – *Développer plus de projets communs entre les écoles et les accueils de loisirs.*

* Multiplier les occasions de rencontres, d'échanges, d'informations mutuelles (y compris au moyen de SMS, du cahier de texte numérique) et d'actions communes entre parents et enseignant.e.s dans les écoles élémentaires pour en faire, comme les écoles maternelles – plus ouvertes – y parviennent, des lieux fédérateurs : valorisation des Conseils d'école et large diffusion de leurs comptes rendus, réalisation d'un Journal d'école, opérations « portes et classes ouvertes », invitation de parents ressources dans les classes, définition d'un « espace parents » et/ou d'un « espace parents/enseignant.e.s », tenue d'ateliers familiaux le samedi matin, « classes vertes » à participation parentale, petits déjeuners ou soirées parents/professionnel.le.s, fêtes communes familles/écoles/accueils de loisirs, etc.

* Améliorer et valoriser la représentation des différents coéducateurs, reconnus de droit ou de fait comme tels, aux Conseils d'école ainsi que l'harmonie de fonctionnement de ceux-ci, et y garantir la présence d'un élu.e (ou de son/sa représentant.e).

→ Actions à prévoir

* Ouvrir plus largement les accueils de loisirs aux familles par des journées portes ouvertes, des temps conviviaux (soirées jeux, jardins partagés...), le recensement et la sollicitation des savoirs et savoir-faire des parents pour construire des projets communs avec eux, etc.

* Présenter systématiquement et valoriser le rôle, notamment coéducatif, des agent.e.s technique, des ATSEM et des animateur.trice.s, ainsi que le projet pédagogique des accueils de loisirs, et le faire non seulement auprès des enfants et des parents mais aussi auprès des enseignant.e.s, et à l'occasion de chaque rentrée scolaire. Inscrire formellement ces temps de présentation dans les temps non moins formels de présentation familles/enseignant.e.s des débuts d'année scolaire, et les conclure par un temps informel et convivial.

* Développer, pour et avec les enfants, les relations inter-écoles, les projets pédagogiques entre les accueils de loisirs et les relations entre les quartiers.

* Renforcer des transitions déjà accompagnées par la Ville (offre de trousse garnies et de livres choisis à l'entrée au CP et de livres choisis en fin de CM2) par différentes initiatives locales impliquant les parrainages et les solidarités intergénérationnelles entre enfants eux-mêmes.

* Dynamiser et valoriser la dimension coéducative et conviviale de la pause méridienne et poursuivre le travail engagé par la Commission restauration visant à améliorer ce temps éducatif : composition des repas, animation et encadrement, conditions de restauration....

Adolescents de plus de 12 ans

→ Actions en cours

* Valoriser et développer les initiatives passerelles CM2/6^{ème} portées conjointement par le Conseil départemental (classes de CM2 tenues dans des collèges, expérience théâtrale CM2/6^{ème} au collège Marcellin Berthelot, etc.).

* Mieux faire connaître le Bureau Information Jeunesse de la Ville aux équipes éducatives et pédagogiques des collèges et des lycées.

* Poursuivre les expériences d'implantation d'ateliers municipaux de prévention du décrochage scolaire dans les collèges (initiées au collège Marais de Villiers).

* Développer les partenariats entre les collèges et les associations sportives, culturelles, environnementales.

* Renforcer le partenariat avec le Conseil départemental et le Conseil régional pour évaluer, développer et coordonner l'appui apporté par la Ville aux projets portés par ou avec les collèges (par exemple, les voyages de Mémoire) et lycées (par exemple les concours d'éloquence) présents sur le territoire montreuillois.

* Renforcer le partenariat avec le Conseil départemental et l'Éducation nationale pour évaluer, ajuster et ouvrir à différents acteurs (et notamment aux parents) le dispositif Rebond / Accueil des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE).

→ Actions à prévoir

* Instituer des « classes ouvertes » (aux parents) dans les collèges, et/ou y créer des « groupes partenariaux Conseiller Principal d'éducation (CPE)/familles » pour aider celles-ci à comprendre le fonctionnement des collèges.

* Créer des ateliers de renforcement de l'estime de soi entre jeunes.

■ **Les actions spécifiques par domaines éducatifs**

Développement culturel

→ Actions en cours

* Vérifier et obtenir que les Bibliothèques Centres de Documentation (BCD), créés et financés par la Ville dans les locaux scolaires, sont accessibles aux enfants et aux animateurs/trices des accueils de loisirs.

* Par des actions concertées entre professionnel.le.s (y compris le cas échéant des travailleurs sociaux), mieux faire découvrir aux jeunes les ressources culturelles du quartier et de la ville (sur le modèle, par exemple, du « Parcours culturel » de l'Office du Tourisme) et y attirer simultanément leurs parents.

→ Actions à prévoir

* Ouvrir aux accueils de loisirs, aux Antennes jeunesse, aux Centres sociaux, au Programme de Réussite Éducative (PRE), etc. certaines actions d'éveil culturel, d'éveil artistique et d'éducation à la nature proposées par la Ville aux écoles primaires dans le cadre de son « appel à projets ».

* Envisager l'implantation de dispositifs tels que « Silence on lit » (ou encore « Lire et faire lire ») dans les écoles et surtout dans les accueils de loisirs afin que des retraités montreuillois puissent venir y promouvoir l'expérience de la lecture pendant les « temps calmes » auprès d'enfants de 3 à 12 ans.

Sports

→ Actions à prévoir

* Prolonger la réflexion engagée entre l'Éducation nationale et la Ville pour que la première développe des projets sportifs dans les écoles élémentaires en utilisant notamment les créneaux horaires gratuitement mis à disposition par la seconde dans ses équipements, et en créant des liens dans ces domaines avec les accueils de loisirs.

Citoyenneté, solidarité, vie des quartiers

→ Actions en cours

* *[Source : enfants de 3-5 ans] – Conforter et accompagner les aspirations des enfants à privilégier l'esprit de groupe, la négociation, le partage, la coopération et l'entraide dans le cadre de leurs activités et dans celui des relations qu'ils établissent avec et/ou qu'ils observent entre les différents acteurs adultes de leur éducation.*

* Consolider, faire connaître et solliciter les six médiateurs scolaires et le prestataire assurant des permanences de médiation familiale en tant qu'acteurs importants de la démarche de coéducation globale (entre jeunes, entre parents) promue par la Ville au cœur de la vie quotidienne des quartiers.

* Développer le projet « Socrate » qui permet à des lycéens volontaires d'effectuer du tutorat (aide aux devoirs, découverte de la ville) auprès d'enfants des écoles élémentaires.

* Former les professionnel.le.s et, conjointement, sensibiliser les enfants et les jeunes à l'accueil et à l'accompagnement, dans tous les espaces-temps éducatifs, des enfants et des jeunes en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques et de leurs singularités.

→ Actions à prévoir

* Étudier la pertinence et la faisabilité de la mise à disposition des six Antennes de secteur pour que s'y tiennent, régulièrement ou non, des rencontres (entre parents et/ou entre différents acteurs éducatifs de proximité) et des réunions d'information, et qu'y soient conçues et accompagnées des initiatives à visée coéducative.

* Encourager les familles qui peuvent bénéficier de ses interventions à saisir elles-mêmes le Programme de Réussite Éducative (PRE).

* Promouvoir la solidarité et l'entraide entre familles, notamment pour prévenir et résoudre certaines causes et conséquences des situations de non scolarisation.

* Impliquer dans certains cas les enfants dans la création de liens entre leurs familles.

* Envisager des initiatives coéducatives intergénérationnelles reposant sur des visites d'enfants à des personnes résidant en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) (par exemple, l'EHPAD des Murs à Pêches).

Santé

→ Actions à prévoir

* Ouvrir aux accueils de loisirs, aux Antennes jeunesse, aux Centres sociaux, au Programme de Réussite Éducative (PRE), etc. certaines actions de sensibilisation aux situations de handicap ou encore à l'éducation nutritionnelle proposées par la Ville aux écoles primaires dans le cadre de son « appel à projets ».

✓ **Orientation 3 – Viser l'émancipation des enfants et des jeunes, finalité de leurs parcours éducatifs, ainsi que la construction et l'exercice progressif de leur citoyenneté**

■ **Les principaux axes éducatifs mobilisateurs résultant de cette orientation**

* Veiller à ce que, au-delà de son inscription informelle dans les valeurs familiales et de son inscription formelle dans les projets scolaires, l'émancipation individuelle et collective soit envisagée comme un objectif éducatif fondamental partagé aussi par les acteurs locaux des loisirs éducatifs, de la culture, du sport et de l'éducation populaire. S'assurer que les enfants et les jeunes soient accompagnés de la sorte, considérés par toutes et tous comme des acteurs de leur quartier et de leur ville, détenteurs de connaissances et de compétences non exclusivement scolaires.

* Promouvoir et appliquer au quotidien l'ensemble des droits des enfants (les « droits à » autant que les « droits de »).

* Envisager l'émancipation individuelle et collective des enfants dès leur plus jeune âge.

* Conférer à tous les enfants une sécurité physique et affective et une considération valorisante pour favoriser, dès la petite enfance, le développement de leur personnalité, leur socialisation et leur émancipation.

* Renforcer la sécurisation des trajets en direction ou au retour des établissements scolaires et des abords de ceux-ci.

* *[Source : enfants de 6-8 ans et de 9-11 ans] – Valoriser, sans les opposer aux apprentissages scolaires (perçus comme surtout tournés vers l'avenir, vers le « pour quand on sera grands ») :*

- *les apprentissages, savoir-faire et savoir-être acquis par les jeux et par les méthodes privilégiant la liberté de choix sur les contraintes d'exécution :*

- *les apprentissages qui permettent d'améliorer dès aujourd'hui les modes de vie (en matière de fatigue, d'attention, de sommeil, d'usage des écrans, de jeux vidéos, etc.) ;*

- *les apprentissages acquis par des sorties, des rencontres « avec des personnes qu'on ne connaît pas », des stages (d'écologie, par exemple) ;*

- *et, au total, la synthèse de l'ensemble de ces différents apports autour de la conquête de l'autonomie et du projet d'« apprendre à grandir en restant ensemble ».*

* Mettre en place et/ou développer différentes instances, locales et municipales, permettant la consultation et la concertation avec les enfants et les jeunes, et reposant sur leur expression, leur autonomisation et leur responsabilisation ainsi que sur la découverte et l'exercice progressif de leur citoyenneté.

* Ne pas limiter la consultation et plus encore la concertation proposée aux enfants et aux jeunes à l'encouragement et au recueil de leur expression, mais l'étendre aussi à la prise en

considération et au suivi concret de cette expression, et former en conséquence les adultes qui accompagnent ces démarches.

* Systématiser et organiser la concertation avec les enfants et les jeunes sur les sujets qui les intéressent et/ou les préoccupent :

- rythmes de vie, coordinations et transitions entre les différents espaces-temps éducatifs et scolaires dans la journée, la semaine et l'année ;
- hygiène des locaux et des matériels ;
- prévention et résolution des tensions et des violences (entre enfants, entre adultes) dans les différents espaces-temps éducatifs et scolaires ;
- règles de vie, citoyenneté, coopérations et solidarités intergénérationnelles ;
- etc.

* *[Source : enfants de 3-5 ans] – Solliciter et prendre en considération les points de vue des enfants sur le sens et le contenu de la sieste et des « temps calmes ».*

* *[Source : enfants de 6-8 ans et de 9-11 ans] – Solliciter et prendre en considération les points de vue (souvent clairement argumentés) de tous les enfants, et pas seulement des adultes :*

- *sur l'organisation et les articulations quotidiennes, voire hebdomadaires, des espaces-temps éducatifs (y compris familiaux) et scolaires ;*
- *sur la répartition des contenus éducatifs propres à ces espaces-temps entre le matin et l'après-midi, et sur leurs souhaits que soit réduite la durée de la journée strictement scolaire.*

* Favoriser les pratiques culturelles, artistiques et sportives ancrées dans le territoire de la commune voire dans celui de l'intercommunalité pour encourager leur accessibilité et leur continuité et pour impliquer les partenaires locaux notamment associatifs dans les projets éducatifs et pédagogiques.

* Susciter aussi chez les enfants et les jeunes, en l'accompagnant, le désir progressif de découvrir et d'explorer les réalités et les ressources d'autres territoires que leur quartier et leur ville, et d'autres activités que celles qu'ils connaissent déjà.

* Veiller, au vu du caractère particulièrement vaste du champ désigné par la présente orientation, à énoncer clairement, prioriser et articuler au fur et à mesure du Projet R.E.V.E. les principaux objectifs émancipateurs visés, comme, par exemple : l'éducation accompagnée aux choix (d'activités de loisirs comme d'orientation scolaire et professionnelle), l'esprit critique, la pratique du débat, la tolérance, la laïcité, la communication non violente, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique, l'éducation environnementale (au profit du développement durable, de l'alimentation, de la santé), l'égalité filles/garçons et femmes/hommes, l'éveil culturel, artistique et sportif, l'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, et au total la connaissance et l'exercice des droits de l'enfant et donc la découverte et la pratique de la citoyenneté.

* Envisager la création d'une « Radio des jeunes montreuillois ».

* Admettre et faire admettre au total que, s'il importe certes d'expliquer aux enfants et aux jeunes les fondements de la République et de la démocratie, il n'en reste pas moins que « la démocratie, ça se comprend en la pratiquant ».

■ Les actions globales par tranches d'âge

Enfants de moins de 3 ans

→ Actions en cours

* Continuer à mettre en œuvre le Projet Éducatif des établissements d'accueil du jeune enfant et les pratiques professionnelles qui en résultent autour des valeurs de respect, de bienveillance, de partage et de cohésion qui les structurent, et en vue notamment du renforcement des fonctions

éducatives, socialisatrices et émancipatrices « précoces » confiées aux professionnel.le.s qui y travaillent.

Enfants de 3 à 12 ans

→ Actions en cours

* [Source : enfants de 3-5 ans] – Développer les temps d'échanges et de concertation avec les enfants pour les accompagner collectivement dans le choix éclairé de leurs activités, la participation à la vie de la structure éducative à laquelle ils sont confiés, la compréhension de leurs droits et la construction de leur autonomie.

* [Source : enfants de 6-8 ans et de 9-11 ans] – Consolider et valoriser le rôle expert des animateur.trice.s pour veiller, auprès de chaque enfant et auprès des groupes d'enfants, au respect des règles d'hygiène, à l'harmonie et au calme collectifs, à la prévention et à la résolution des tensions pendant les accueils de loisirs mais surtout pendant les pauses méridiennes, les récréations et les goûters.

* Co-élaborer des projets de citoyenneté au sein des projets d'école et des projets pédagogiques des accueils de loisirs.

* Relancer avec les enfants la dimension historiquement participative et autogestionnaire des coopératives scolaires, quand bien même le budget de celles-ci dépend en grande partie du revenu de leurs parents.

* Généraliser les Conseils d'enfants dans tous les accueils de loisirs.

* [Source : enfants de 9-11 ans] – Mettre en place des Conseils d'enfants pour faire des propositions sur la vie collective et que chacun comprenne qu'« ensemble, on ne peut pas vivre tout seul ».

* Conforter les démarches pédagogiques qui structurent les activités proposées aux enfants pendant les accueils de loisirs autour des trois axes – cultures artistique, scientifique et civique, nature, sports – qui peuvent susciter chez eux leur découverte de nouvelles sensibilités, connaissances et pratiques ainsi que la construction de leur socialisation et de leur citoyenneté.

* Consolider les valeurs d'émancipation, d'autonomie et de socialisation qui structurent les projets pédagogiques des séjours de vacances proposés aux enfants de 4-6 ans et de 6-11 ans.

* Renforcer et développer l'engagement des accueils de loisirs, mais aussi des écoles et des collèges, sur des programmes de défi écologique tels que « Éco-Mômes », sur la sensibilisation au tri et aux éco-gestes.

→ Actions à prévoir

* Suggérer la mise en place de « cahiers de doléances » (et/ou de propositions) à disposition des enfants ainsi que la création de « Conseils d'élèves » dans les écoles.

Adolescents de plus de 12 ans

→ Actions en cours

* Valoriser très largement, et chaque année, la diversité des projets menés et des perspectives émancipatrices des dispositifs concrets d'aides financières portés par les Antennes jeunesse, ainsi que les projets artistiques et citoyens accompagnés par le Café la Pêche.

* Multiplier les projets « La culture et l'art au collège », actuellement financés par le Conseil départemental et que la Ville pourrait encourager.

* Valoriser la tenue et les travaux des Assises de la jeunesse.

→ Actions à prévoir

* Suggérer la mise en place de « cahiers de doléances » (et/ou de propositions) à disposition des jeunes et la création de « Conseils d'élèves » dans les collèges, ainsi que l'activation d'un réseau de délégués de classe.

* Analyser et tirer les enseignements de l'écart entre les demandes d'accès aux séjours jeunesse d'hiver et d'été et le taux de couverture de ces demandes.

Les actions spécifiques par domaines éducatifs

Développement culturel

→ Actions en cours

* Conforter et développer la tenue d'ateliers et de projets culturels au sein des établissements d'accueil de la petite enfance.

* Continuer à mettre en place des « Cafés philo » correctement encadrés dans les accueils de loisirs.

→ Actions à prévoir

* Mieux faire connaître les activités artistiques et culturelles proposées par les Centres sociaux aux jeunes enfants et à leurs familles.

* Mieux faire connaître et valoriser les projets artistiques et culturels menés au sein des Antennes jeunesse, voire dans d'autres contextes.

* Consolider, en lien avec les programmes scolaires et pendant les temps de loisirs éducatifs, les connaissances des enfants et des jeunes sur l'histoire des cultures, des religions et des civilisations, le sens de commémorations.

Sports

→ Actions à prévoir

* Mettre en œuvre, en prévoyant son encadrement, le projet « Savoir rouler à vélo » qui encourage la pratique du vélo par les enfants et en fait connaître les règles dans les espaces publics, et l'assortir de la (re)mise en place du « Permis piéton » et du « Permis vélo ».

Citoyenneté, solidarité, vie des quartiers

→ Actions en cours

* Inviter tous les professionnel.le.s de l'éducation, quelles que soient leurs fonctions (qu'ils/elles soient par exemple chauffeurs de car, agent.e.s technique, ATSEM, animateur.trice.s, directeur.trice.s d'école, conseiller.ère principal.e d'éducation, infirmier.e scolaire, etc.) à se présenter aux enfants en début d'année scolaire, et tous les enfants à se présenter de même à eux.

* [Source : enfants de 6-8 ans] – Concevoir plus d'espaces et de temps de jeux, d'échanges et d'entraides (y compris pour les « devoirs » scolaires) entre enfants et jeunes d'âges différents.

* Multiplier les occasions d'impliquer les enfants des accueils de loisirs dans des actions de solidarité locale et/ou intergénérationnelle, de prise de conscience et d'appropriation des droits de l'enfant, de promotion de l'égalité filles/garçons, de sensibilisation au développement durable et à l'éco-citoyenneté.

* Former les enfants et les jeunes, et les professionnel.le.s amené.e.s à les accompagner, à la pratique de la médiation pour les rendre acteurs, par la prévention et la résolution de certains conflits, de la pacification des climats éducatifs et scolaires.

* *[Source : enfants de 6-8 ans et de 9-11 ans] – Faire appel, en complément des interventions des adultes, à l'expertise et aux savoir-faire des enfants pour prévenir, analyser et résoudre un certain nombre de tensions, conflits et violences entre enfants (dans la mesure, par exemple, où ceux-ci peuvent parfois à la fois « bien s'aimer et se bagarrer »).*

* Mieux faire connaître et valoriser les projets relatifs à la citoyenneté et à l'engagement citoyen menés au sein des Antennes jeunesse, et en encourager de nouveaux, y compris dans d'autres cadres.

* Continuer à impliquer et accompagner les jeunes, dans le cadre notamment du Budget participatif, dans la formulation de projets contribuant à l'aménagement de leur quartier, et à leur expliciter les données de contexte, les contraintes et les délais de réponse auxquels ces projets peuvent être confrontés.

→ Actions à prévoir

* Mettre en place un Conseil municipal d'enfants, au moyen de processus électoraux complets.

* (Re)mettre en place un Conseil municipal de jeunes (ou des Conseils de quartier des jeunes), ou une structure équivalente de consultation et de mobilisation des jeunes en réseau municipal.

* Associer les enfants et les jeunes à l'élaboration et à l'appropriation active des règlements intérieurs des différentes structures éducatives qu'ils fréquentent.

* Proposer et envisager, à titre expérimental, d'associer les enfants et les jeunes (du moins ceux qui le souhaitent) au nettoyage de certains espaces (cours de récréation, restaurant scolaire, espaces des ateliers, voire toilettes, etc.) en leur présentant cette contribution, ainsi qu'à leurs parents, comme une expérience d'éducation à la citoyenneté ; élaborer à terme une « Charte d'hygiène » avec eux.

* Associer de même les enfants et les jeunes à des projets concrets et utiles (jardinage, réparation de vélos, nettoyage du quartier, etc.).

* Étendre aux accueils de loisirs, aux Antennes jeunesse, aux Centres sociaux, au Programme de Réussite Éducative (PRE), etc. la possibilité d'organiser des « parcours citoyenneté » comportant notamment la visite de l'Hôtel de Ville et un temps d'échange avec le Maire (et/ou d'autres élu.e.s).

* Examiner la possibilité d'impliquer des enfants de moins de 12 ans dans la démarche du Budget participatif.

* Concevoir et organiser un « grand jeu autour de la citoyenneté ».



Compléments pour le chapitre sur l'animation et la gouvernance du Projet R.E.V.E.

Proposition de structurer ce chapitre en trois sous-chapitres :

- **Volet institutionnel (Observatoire, partenariats, etc.)**
- **Gouvernance participative (finalités, méthodes, outils, etc.)**
- **Expérimentations, évaluation, développement quantitatif et qualitatif, etc.**

* Inscrire la tenue régulière de Rencontres R.E.V.E. de quartier dans toute la durée du Projet R.E.V.E.

* Identifier, consolider et développer les convergences entre le Projet R.E.V.E. et le Projet éducatif départemental.

* Évaluer, ajuster et actualiser les dispositifs contractuels à finalités éducatives entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales : accueils de loisirs des enfants et des jeunes, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), appui aux vacances des enfants, des jeunes et des familles, etc.

* Dresser, publier et verser au débat public le bilan, global et par composantes (Programme de Réussite Éducative, dispositif Rebond, dispositif Ville-Vie-Vacances, appel à projets), du volet éducatif du Contrat de Ville passé entre la Ville, Est Ensemble, le Conseil départemental, le Conseil régional et l'État.

* Rendre explicite et accessible à tou.te.s les principales données chiffrées issues :

- des travaux et décisions des Commissions d'Admission aux Modes d'Accueil (CAMA) ;
- de la connaissance des effectifs d'enfants et des jeunes présents chaque année dans les établissements scolaires et dans les classes ;
- des données disponibles sur la mise en œuvre de la sectorisation scolaire ;
- des modalités et dispositifs d'attribution des dotations de fonctionnement par enfant dans les écoles et les accueils de loisirs ;
- de la tarification en vigueur des activités « périscolaires » et « extrascolaires » (répartition des nombres de familles bénéficiaires de ces activités par tranches de quotient familial) ;
- de l'analyse de l'évolution des nombres d'enfants inscrits à la restauration scolaire, aux études dirigées, aux accueils de loisirs, aux séjours de vacances, etc.) ;
- des travaux de la Commission restauration ;
- de la tarification des activités et sorties culturelles initiées par les écoles ;
- Etc. (cf. la proposition de mettre en place un Observatoire des politiques éducatives municipales).

* Établir la transparence sur les moyens humains, financiers et matériels mis chaque année à disposition des principales structures éducatives (établissements d'accueil de jeunes enfants, établissements scolaires, accueils de loisirs, centres de vacances, équipements et associations des champs culturels, sportifs et de l'éducation populaire.

* Établir, chaque fois que nécessaire et possible, des statistiques genrées pour mieux identifier, analyser et réduire les inégalités filles/garçons, voire femmes/hommes, constatées dans le cadre du Projet R.E.V.E.

Gouvernance et animation du Projet R.E.V.E.

✓ Introduction

■ Instituer une dynamique de conduite partagée du Projet R.E.V.E.

L'objectif général de la gouvernance et de l'animation du Projet R.E.V.E. consiste à instituer une dynamique de conduite partagée de celui-ci et à veiller en permanence à ce que celle-ci :

- s'avère tout à la fois efficace, donc méthodique et rigoureuse, et pertinente, donc transparente et démocratique ;
- et vise, tout à la fois aussi, tant l'approfondissement que l'extension progressive de ses orientations générales.

On aura peut-être remarqué que les trois orientations générales retenues pour structurer le présent Projet s'inscrivent peu ou prou dans le triptyque des valeurs de la République : l'émancipation vise la liberté, le refus des inégalités est une méthode de conquête de l'égalité, la coéducation exprime la fraternité éducative. Il importe donc, pour assumer et refléter cette ambition républicaine, d'envisager :

- une gouvernance sans exclusive à l'égard de telle ou telle catégorie d'acteurs (parents, enfants et jeunes, élu.e.s et professionnel.le.s, associations) ;
- et une animation qui soit le support interactif d'une appropriation du Projet par ces différents acteurs et qui leur permette d'en diffuser et d'en installer peu à peu les caractéristiques à tous les âges de l'enfance et de l'adolescence et dans tous les domaines de l'éducation.

Les instances, les outils et les méthodes proposées pour organiser la gouvernance et l'animation du Projet R.E.V.E. résultent de ces principes, d'ailleurs interdépendants, d'exhaustivité des acteurs et de globalité de l'éducation.

On précisera cependant plus avant ce qui s'en déduit pour la participation des catégories d'acteurs les plus directement et massivement concernés – en tant qu'habitants, citoyens, destinataires et bénéficiaires – par la mise en œuvre et l'évaluation du Projet R.E.V.E., à savoir les parents, les enfants et les jeunes. Elle ne va jamais de soi dans un Projet éducatif territorial – à tel point que le Code de l'éducation est quasiment muet à ce sujet – , si bien qu'il importe de l'explicitier au préalable afin que la participation des autres catégories d'acteurs – institutionnels, professionnels et associatifs – s'en déduise de façon logique et harmonieuse.

■ Définir et promouvoir la participation des parents

Il importe, dans une perspective de gouvernance participative, et comme cela a été fait et vérifié lors des deux séries de réunions de concertations de quartier organisées en vue de l'élaboration du Projet R.E.V.E., de solliciter les parents largement au-delà des seules associations de « parents d'élèves », et ceci pour au moins trois raisons. D'une part les enfants ne sont pas seulement des élèves : ils ne le sont pas encore avant 2 ou 3 ans, et ils ne le sont parfois plus après 16 ans ; et, entre 3 et 11 ans, ils passent moins de 10 % de leur temps annuel en classe, le reste du temps – sommeil compris – étant placé sous les responsabilités juridique et éducative de leurs parents. D'autre part, et en partie pour les mêmes raisons, les parents ne sont pas seulement des « parents d'élèves », mais disposent en revanche de connaissances et de

compétences qu'il importe de solliciter sur l'éducation, la scolarité, le cadre et les conditions de vie et de coéducation de leurs enfants, la vie de quartier, l'environnement, etc..

Enfin, les associations de « parents d'élèves », pour éclairées et éclairantes qu'elles soient souvent sur tous les points qui précèdent, sont les premières à regretter leur faible représentativité socio-culturelle et leurs difficultés à entrer et rester en relation avec des familles de toutes conditions.

Aussi est-il proposé que, en lien notamment avec ces associations, soient contactés et invités à participer aux diverses composantes et instances de gouvernance et d'animation du Projet R.E.V.E. des représentants de parents/habitants « militants », ou encore de « personnes ressources », mobilisés les uns ou les autres dans le cadre d'associations familiales, d'associations de quartier, d'associations d'éducation populaire, au sein des Centres sociaux et culturels, du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), etc. Il s'agit en effet de rechercher de la sorte, quartier par quartier, non pas une illusoire représentativité mais une réelle diversité des parents montreuillois.

Dans le même ordre d'idée, l'éventualité de solliciter des parents par tirage au sort a été évoquée lors d'une rencontre de concertations.

■ Définir et promouvoir la participation des enfants et des jeunes

La ville de Montreuil se réfère régulièrement à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il est donc proposé en application de l'article 12.1 de celle-ci, de considérer les enfants et les jeunes comme des acteurs de leur propre éducation, experts d'usage et d'expérience des politiques et notamment des politiques éducatives locales qui les concernent. Plus précisément, il est proposé d'associer systématiquement les enfants de 3-11 ans et les jeunes de 12-18 ans, selon des méthodologies appropriées à leurs âges, à plusieurs composantes de la démarche de gouvernance et d'animation du Projet R.E.V.E.

Le fait, dans certains accueils de loisirs et en vue de l'élaboration du Projet R.E.V.E., d'avoir déjà sollicité des Conseils d'enfants de 6-11 ans et observé et/ou consulté des groupes d'enfants de 3-5 et 6-11 ans à la phase de concertations a validé la pertinence et l'intérêt de cette approche pour ses organisateurs. Elle a aussi révélé la curiosité et/ou l'intérêt de tous les enfants pour la démarche. Les enfants de 3-5 ans ont fait état du « plaisir » éprouvé à discuter et donner son avis. Les enfants de 6-11 ans ont exprimé leur besoin de connaître les buts et les suites de la démarche, et leurs souhaits de l'inscrire dans la durée sous différentes formes (de type « Conseils d'enfants » ou d'autres formes proposées par eux) pour « améliorer la vie à l'école et au Centre ».

Par ailleurs, les enfants de 3-8 ans ont souvent témoigné de leurs goûts pour les comportements de coopération, d'entraide (notamment inter-générationnelle, entre enfants et jeunes d'âges différents), de partage et de solidarité (à l'Accueil de loisirs, mais aussi à l'école et en famille).

L'impossibilité, dans le cadre du calendrier requis pour l'élaboration du Projet R.E.V.E., d'associer à la démarche, d'une part, l'ensemble (ou des « échantillons ») des enfants de 3-11 ans, et pas seulement les enfants fréquentant les accueils de loisirs et, d'autre part, des jeunes de 12 à 18 ans, fréquentant diverses structures éducatives et scolaires a occasionné une lacune temporaire qu'il convient maintenant de combler peu à peu aux phases de gouvernance et d'animation du Projet R.E.V.E. Cet état de fait n'a permis en effet : ni de recueillir directement leurs avis et propositions, ni d'y associer les professionnels-relais (enseignants des écoles et collèges, autres professionnels de l'Éducation nationale, professionnels des différents de la Ville rencontrant des jeunes, etc.) ni donc, au total, de disposer de l'expérience méthodologique acquise à la phase d'observation/consultation (et que détaille le compte rendu exhaustif dressé de celle-ci).

✓ **Gouvernance institutionnelle : pilotage, instances et outils**

■ **Principes de pilotage et de copilotage**

● Les responsables du pilotage

- Le pilotage politique et administratif du Projet R.E.V.E. est assuré par l'Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, l'Enfance et la Petite enfance et par la Directrice Générale Adjointe chargée de l'Éducation, de l'Enfance, de la Petite enfance, des Sports, du Développement culturel (DGA 4)

● Des points réguliers seront effectués en Bureau municipal et en Comité de direction afin de partager la mise en œuvre et l'évaluation du Projet R.E.V.E. et d'y associer l'ensemble de l'équipe municipale et de l'administration.

● Objectifs stratégiques en interne : créer, entretenir et développer une nouvelle dimension plus transversale du pilotage stratégique au niveau municipal impliquant davantage les politiques sectorielles et les directions thématiques.

● Objectifs stratégiques en externe :

- Solliciter, encourager et co-piloter l'implication des établissements, des services et des professionnels de l'Éducation nationale dans la dynamique de projet partagé promue par le Projet R.E.V.E. (incluant les questions de partages de locaux et de matériels, l'harmonisation des règlements intérieurs, les formations communes, l'accès réciproque aux informations, etc.)

- Identifier, consolider et développer les convergences entre le Projet R.E.V.E. et les missions et interventions du le Conseil départemental : agrément par le service départemental de PMI des lieux d'accueil de la petite enfance et des assistantes maternelles, convergences locales avec le Projet éducatif départemental, liens avec le service départemental de l'Aide sociale à l'enfance (et les établissements agréés).

- Évaluer, ajuster et actualiser les dispositifs contractuels à finalités éducatives entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales : ex-Contrat Enfance Jeunesse (accueil de la petite enfance, accueils de loisirs des enfants et des jeunes, appui aux vacances des enfants et des jeunes, prestations de service LAEP et ludothèques), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), appel à projets Fonds Publics et Territoires (notamment pour l'accès accompagné au « péricolaire » des enfants en situation de handicap), appel à projets et co-animation du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), appui aux loisirs partagés et aux vacances des familles, etc.

- Dresser, publier et verser au débat public le bilan, global et par composantes (Programme de Réussite Éducative, dispositif Rebond, dispositif Ville-Vie-Vacances, appel à projets), du volet éducatif du Contrat de Ville passé entre la Ville, Est Ensemble, le Conseil départemental, le Conseil régional et l'État.

■ **Instances**

● Instance de coopération éducative du Projet R.E.V.E.

- Elle est l'instance de centralisation des informations et des décisions relatives à la mise en œuvre, à l'évaluation (de processus, de résultats et d'impacts) et au suivi du Projet R.E.V.E.

..Composition :

- Maire
 - Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, l'Enfance et la Petite enfance
 - Directrice Générale Adjointe chargée de l'Éducation, de l'Enfance, de la Petite enfance, des Sports, du Développement culturel (DGA 4)
 - Directeurs de la Petite Enfance ; de l'Enfance ; de l'Éducation ; de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire ; du Développement culturel ; des Sports ; de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Vie des quartiers ; des Solidarités et de la Coopération ; de la Santé.
 - Représentant.e.s de l'Éducation nationale
 - Représentant.e.s de la Caisse d'Allocations Familiales
 - Représentant.e.s de la Direction départementale de la Cohésion sociale
 - Représentant.e.s d'organisations du personnel municipal
 - Représentant.e.s d'associations locales
 - Représentant.e.s d'associations de parents d'élèves
- Comité de pilotage technique du Projet R.E.V.E.

..Composition :

- Référents des Directions de la Petite Enfance ; de l'Enfance ; de l'Éducation ; de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire ; du Développement culturel ; des Sports ; de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Vie des quartiers ; des Solidarités et de la Coopération ; de la Santé.

■ Outils

- Mettre en place, nourrir et solliciter régulièrement un Observatoire des politiques éducatives montreuilloises (avec, notamment, le concours de l'INSEE, de la Caisse des allocations familiales, l'Éducation nationale et du Conseil départemental) permettant de recueillir et de verser aux débats, tout du moins dans un premier temps, des données essentiellement quantitatives utiles au pilotage et aux évaluations (de processus et de résultats) du Projet R.E.V.E. L'observation statistique partagée ainsi conçue portera essentiellement sur :
 - sur un choix de données pertinentes relatives aux réalités démographiques et socio-économiques des populations d'enfants, de jeunes et de familles concernées ;
 - sur un choix de données relatives à certaines caractéristiques des ressources éducatives mises à leur disposition par la ville de Montreuil et par ses principaux partenaires.
- Dans le cadre de cet Observatoire, ou en complément de ses productions, la Ville et ses partenaires s'efforceront notamment de rendre explicite et accessible à tou.te.s les principales données chiffrées issues :
 - des travaux et décisions des Commissions d'Admission aux Modes d'Accueil (CAMA) ;
 - de la connaissance des effectifs d'enfants et des jeunes présents chaque année dans les établissements scolaires et dans les classes ;
 - des données disponibles sur la mise en œuvre de la sectorisation scolaire ;
 - des modalités et dispositifs d'attribution des dotations de fonctionnement par enfant dans les écoles et les accueils de loisirs ;
 - de la tarification en vigueur des activités « périscolaires » et « extrascolaires » (répartition des nombres de familles bénéficiaires de ces activités par tranches de quotient familial) ;
 - de l'analyse de l'évolution des nombres d'enfants inscrits à la restauration scolaire, aux études dirigées, aux accueils de loisirs, aux séjours de vacances, etc.) ;
 - des travaux de la Commission restauration ;
 - de la tarification des activités et sorties culturelles initiées par les écoles ;
 - etc. (cf. la proposition de mettre en place un Observatoire des politiques éducatives municipales).

- Dans l'ensemble de ces domaines, les fournisseurs de données s'efforceront enfin d'établir et de présenter, chaque fois que nécessaire et possible, des statistiques genrées pour mieux identifier, analyser et réduire les inégalités filles/garçons, voire femmes/hommes, constatées dans le cadre du Projet R.E.V.E.
- Le recours à l'Observatoire des politiques éducatives montreuilloises permettrait aussi :
 - d'organiser des consultations régulières sur la mise en place du Projet R.E.V.E. (mais aussi sur celle des « nouveaux » rythmes éducatifs et scolaires) en fournissant en amont des données d'évaluation précises ;
 - de réaliser des enquêtes de proximité, des évaluations quantitatives des écarts entre les « offres » éducatives disponibles et les nombres et fréquences de présence observés dans chaque quartier ;
 - de porter l'attention sur des « points névralgiques ».
- Il est proposé :
 - de considérer, chiffres à l'appui, la fréquentation, la satisfaction et la fidélisation des coéducateurs au fil des projets communs, et la pérennité des équipes professionnelles, comme de bons indicateurs d'évaluation globale du Projet R.E.V.E. ;
 - mais aussi de bien identifier les différents objectifs du Projet R.E.V.E. à évaluer ou atteindre à chaque étape de celui-ci, et ceci à l'aide d'indicateurs et de critères prédéfinis.

✓ **Gouvernance participative et communication**

■ **Méthodes et outils de gouvernance participative**

- Inscrire la tenue régulière de « Rencontres R.E.V.E. » à l'échelle des quartiers dans toute la durée du Projet R.E.V.E.

..Objectifs..:

- Entretenir une information, un intérêt et une mobilisation permanents des différents acteurs locaux à l'égard du Projet R.E.V.E.
- Contribuer à l'accompagnement et à l'évaluation, quartier par quartier, de ses processus de mise en œuvre, de ses résultats et de ses impacts.
- Établir des aller-retours avec l'instance de coopération éducative, d'échelle municipale.
- Au total : suivre et prolonger les avancées du Projet R.E.V.E. de façon large et transparente.
 - Modalités
- La pérennisation de ces « Rencontres R.E.V.E. » devra reposer sur des modalités d'organisation (choix judicieux des lieux, jours et heures des rencontres, rythme et publicité de celles-ci) et de fonctionnement (détermination des ordres du jour, préparation, animation, restitution et suivi) qui doivent être précisées.
- L'expérience acquise pendant la phase de concertations a mis en évidence la nécessité de s'appuyer sur une ingénierie municipale territoriale permettant, pour chaque secteur de la ville, d'identifier puis de mobiliser les acteurs (notamment les parents, les enfants et les jeunes) susceptibles de s'impliquer, ponctuellement ou régulièrement, dans des démarches de gouvernance participative et de proximité.
- Il est à noter que l'implication de différents professionnels dans cette ingénierie municipale territoriale est susceptible de les motiver à mieux poursuivre ou engager des actions de terrain, à valoriser celles-ci, à travailler sur leur mise en cohérence avec l'ensemble du Projet, à évaluer les dispositifs au fur et à mesure, à les réajuster et à les faire évoluer si nécessaire.

- Prévoir, en complément des « Rencontres R.E.V.E. » et au service des mêmes objectifs qu'elles, des modalités spécifiques de sollicitation et de concertation avec les parents ainsi que d'observation/consultation des enfants et des jeunes, en visant sinon la représentativité du moins la diversité des uns et des autres.

- Dans l'immédiat, on pourrait aussi s'appuyer sur un certain nombre de dynamiques en cours et qu'il conviendra donc d'encourager et de développer. Par exemple :

- recueillir régulièrement les avis, les observations et les propositions issus de la diversité des « Cafés des parents » existants quand leurs participants, invités à le faire, souhaitent les verser aux débats publics relatifs au Projet R.E.V.E. ;
- généraliser les « Conseils d'enfants » dans les accueils de loisirs et/ou instituer des « forums de discussion » avec les enfants, ceci dans la perspective de la gouvernance du projet R.E.V.E., en intégrant les éléments de méthodologie testés et évalués lors de la présente démarche d'observation et de consultation des enfants de 3-11 ans (cf. son compte-rendu exhaustif) et en étant très attentif à informer les enfants des suites données à leurs contributions et propositions.

- Mais il conviendra aussi d'étendre les occasions et les outils permettant de recueillir l'expression :

- de parents, voire de grands-parents difficilement ou habituellement peu rencontrés ;
- à un plus grand nombre d'enfants que ceux qui fréquentent les accueils de loisirs (par exemple à l'occasion de la pause méridienne)
- aux jeunes de 12 à 18 ans, même aux jeunes « marginalisés », dans les différentes structures qu'ils fréquentent, et notamment dans les « structures ouvertes » ainsi que dans la rue. Une structure mobile, partenaire d'une structure fixe, pourrait aussi faciliter et recueillir l'expression des jeunes.

- Prévoir de même, en complément des « Rencontres R.E.V.E. », des modalités spécifiques de sollicitation et de concertation régulières avec l'ensemble des acteurs professionnels.

..Configurations possibles de ces rencontres catégorielles..

- Les acteurs et instances des communautés scolaires : enseignant.e.s et autres professionnel.le.s (Conseiller.ère.s principaux d'éducation, équipes de santé scolaire...), les syndicats enseignants, les associations de parents d'élèves, les Conseils d'école et l'ensemble de leurs membres (y compris les Délégués Départementaux de l'Éducation nationale, et en s'appuyant sur la présence d'élu.e.s de la Ville à ces Conseils).
- Un choix raisonné d'associations contribuant régulièrement aux actions actuelles, ou susceptibles de contribuer aux actions projetées, du Projet R.E.V.E.

..Objectifs..

- Maintenir un lien étroit et régulier avec l'ensemble des différent.e.s professionnel.le.s de la communauté éducative montreuilloise.
- Mieux les associer à la mise en œuvre et à l'évaluation partagées du Projet R.E.V.E.
- Recueillir leurs avis et propositions complémentaires et thématiques.
- Contribuer à terme à leurs coordinations intersectorielles.

■ Développement d'une communication utile et mobilisatrice pour tou.te.s

- Évaluer avec les parents, les associations et les professionnel.le.s leurs besoins en matière d'informations municipales sur les ressources éducatives et ajuster en conséquence les contenus, les supports et les compléments attendus à propos de celles-ci.

- Dans l'immédiat : élargir le *Guide des Ressources Éducatives* au-delà des seules ressources municipales, repenser, actualiser et rendre plus lisible le site *internet* de la Ville.
- Intégrer cette communication interne, à visée informative, dans une communication valorisant simultanément, et plus généralement, la démarche du « Projet R.E.V.E » et les possibilités pour tou.te.s d'y participer activement.
- Autrement dit encore, « croiser les dispositifs pour assurer une diffusion générale des informations aux parents ».
- Il est attendu des « organisations de parents » qu'elles relayent les informations et recueillent l'avis des autres parents, y compris de la « masse silencieuse » ou « invisible », pour l'évaluation des dispositifs.

✓ **Animation et développement**

- Pour rappel : créer dans les écoles plus de lieux destinés aux accueils et aux réunions entre les parents, favoriser l'expression des parents au-delà du cadre contraint des Conseils d'école mais aussi dans les accueils de loisirs.
- « Organiser des manifestations pérennes à l'Hôtel de Ville sur des thèmes éducatifs, les ouvrir à l'expression du plus grand nombre et favoriser en ces occasions la réappropriation des espaces institutionnels ».
- Impulser des débats citoyens thématiques portant sur le partage et/ou la création des ressources éducatives et sur les mobilisations conjointes des acteurs éducatifs.
- Pour accompagner et évaluer le projet R.E.V.E. à l'échelle de la ville, ne pas hésiter à recourir, à destination des professionnels et des parents, à des questionnaires de lecture facile, à des sondages, à des rencontres organisées, mais aussi à des spécialistes. Les questionnaires pourraient notamment aider à mieux connaître :
 - les besoins, les pratiques et les aspirations des familles d'un quartier (par exemple en matière de loisirs) et à mesurer et évaluer de la sorte les « tendances » exprimées ;
 - les informations que les parents et les professionnels reçoivent et souhaitent recevoir.
- Solliciter les contributions thématiques des « Conseils d'enfants » des accueils de loisirs.
- Impliquer les jeunes dans la programmation et les projets des structures de loisirs et d'expression les concernant.
- S'inspirer et renforcer le pouvoir des cafés-débats et des petits déjeuners proposés par les structures jeunesse de la Ville pour parler avec les jeunes de leur journée, de l'actualité, pour recueillir leurs avis de jeunes et de citoyens, pour éveiller leurs prises de conscience et faire d'eux des forces de proposition.
- S'appuyer sur le repérage et/ou la désignation de sites ou d'expérimentations pilotes dont l'observation et l'évaluation participatives permettront à terme les éventuelles reproductions ou généralisations de ces initiatives dans le cadre du Projet R.E.V.E..

Constituer un Conseil scientifique

- Objectifs :

- Contribuer à l'alimentation de la réflexion des instances de pilotage participatives et politiques et du débat général sur le territoire.
Contribuer à certains aspects de l'évaluation (de processus, de résultats et d'impacts) Projet R.E.V.E.
- Prendre de la distance avec les problématiques locales et enrichir le Projet R.E.V.E. des expériences menées dans d'autres villes, avec d'autres acteurs pluridisciplinaires.

- Composition :

- Autour de tels objectifs, un collectif de professionnels et de parents informés (sur les diagnostics, les données financières, les contraintes) et pouvant prendre du recul peut être également nécessaire.

- Si bien que le Conseil scientifique pourrait être composé à la fois de tels acteurs locaux et d'universitaires/chercheurs.

- Être accompagné dans une dynamique coéducative de territoire par un mouvement d'éducation populaire

- Objectifs :

- Faciliter la création d'espaces d'échanges et de débats,
- Permettre la mobilisation d'un réseau, l'enrichissement de la réflexion collective, l'animation des dispositifs
- Assurer la formation des animateurs des différentes composantes de la gouvernance participative.



Guide de présentation du Projet



À L'INTENTION DES ENFANTS ET DES JEUNES MONTREUILLOIS.E.S

« ENFANTS, JEUNES ... ET
ADULTES :
RÉVONS MONTREUIL ENSEMBLE ! »

AVIS AUX JEUNES LECTEURS ET LECTRICES, ET AUX ADULTES QUI ACCOMPAGNENT LEUR LECTURE

Ce Guide de présentation du Projet "Je R.E.V.E Montreuil" s'adresse à tou.te.s les jeunes montreuillois.e.s de moins de 18 ans.

Il a été rédigé à leur intention pour deux grandes raisons.

- **Première raison :** les enfants et les jeunes qui vivent à Montreuil sont les principaux concernés par le Projet « Je R.E.V.E Montreuil ».
Celui-ci s'intéresse en effet à tous les moments, à tous les lieux et à toutes les personnes qui jouent un rôle dans leur éducation. Et qui le font du matin au soir, du lundi au dimanche, de janvier à décembre, de leur naissance à leurs 18 ans (et même après !).
- **Seconde raison :** les enfants et les jeunes montreuillois.e.s ne sont pas seulement, comme disent souvent les adultes, les « cibles », les « destinataires », les « bénéficiaires » du Projet "Je R.E.V.E Montreuil" Ils en sont aussi les acteurs et les actrices, c'est-à-dire qu'ils ont leur propre rôle à y jouer. C'est bien sûr ce qu'ils font déjà : avec les nombreux adultes qui les accompagnent ; et dans les différents groupes d'enfants et de jeunes dont ils font partie. Mais le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" leur propose de le faire plus et mieux encore.

Le présent Guide veut donc informer les enfants et les jeunes montreuillois.e.s sur le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" Mais il cherche aussi à les « mobiliser », c'est-à-dire à ce qu'ils s'y intéressent et puissent y prendre toute leur place. Et ceci autant ou autrement que les adultes, mais en même temps qu'eux.

Ce Guide présente en effet les principales idées que contient le Projet "Je R.E.V.E Montreuil", ainsi que certaines de leurs conséquences concrètes. Ces idées et les façons de les appliquer ont été discutées et décidées avec l'aide de nombreux adultes : parents, professionnel.le.s de l'éducation, associations, élu.e.s ... Ils sont maintenant responsables des suites qu'ils vont donner à ce Projet, chacun de leur côté et tous ensemble aussi.

Mais ce Guide veut aussi montrer ce que certains enfants, dans plusieurs Accueils de loisirs, ont déjà apporté au Projet "Je R.E.V.E Montreuil" lorsque celui-ci a été préparé. Et il veut inviter ces mêmes enfants, ainsi que d'autres enfants, et des jeunes, à donner d'autres avis et de nouvelles idées encore pour enrichir ce Projet.

Quelques précisions encore...

- Ce Guide a été rédigé de façon à pouvoir être compris par des enfants de 10-12 ans (et donc aussi par de plus âgés). Ceux-ci, et les enfants plus jeunes, sont invités à le lire et à le discuter avec des adultes proches. Les jeunes de plus de 12 ans pourront l'examiner, seuls ou en groupe, avec ou sans adultes.
- Dans tous les cas, des pages blanches ont été ajoutées à la fin du Guide pour recueillir les avis et les propositions que les jeunes lecteurs et lectrices souhaiteraient faire connaître aux adultes de leur choix ou directement au Maire de Montreuil pour compléter et améliorer le Projet « Je R.E.V.E Montreuil »
- Les mots ou les expressions un peu compliqués, ou dont le sens exact est parfois mal connu, sont suivis du signe * lorsqu'ils apparaissent pour la première fois dans le texte. C'est pour indiquer que leur définition se trouve dans le glossaire qui figure également à la fin du Guide.



QU'EST CE QUE LE PROJET « JE R.E.V.E MONTREUIL » ? POURQUOI ET COMMENT A-T-IL ÉTÉ CONSTRUIT, ET AVEC QUI ?

Une loi votée en 2013 demande que, dans toutes les villes de France, les adultes se rencontrent pour parler ensemble et chercher à se mettre d'accord à propos de l'éducation* des enfants. Après quoi, ils doivent écrire et appliquer un « Projet éducatif de territoire »*. La loi ne dit pas qu'il faut aussi tenir compte des avis et des propositions des enfants, mais la ville de Montreuil, comme d'autres villes en France, a décidé de le faire quand même. Précisons ce que signifie chacun des mots soulignés pour comprendre ce qu'est le Projet « Je R.E.V.E Montreuil » (c'est le nom donné au Projet éducatif de territoire de la Ville de Montreuil), et surtout comment il a été construit et avec qui.

Les enfants

Selon l'article 1 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant*, on appelle enfant « *tout être humain âgé de moins de 18 ans* ».

L'éducation*

L'éducation des enfants et des jeunes est donnée et reçue dans plusieurs lieux et à différents moments :

- en famille*, de la naissance jusqu'à au moins 18 ans ;
- en crèche* ou chez une assistante maternelle*, pour une partie des enfants de moins de 2 ou 3 ans ;
- à l'école primaire*, c'est-à-dire : à l'école dite « maternelle », pour presque tous les enfants de 2 ou 3 ans à 6 ans ; puis à l'école élémentaire, pour tous les enfants de 6 ans à 11 ou 12 ans ;
- pendant les temps d'accueil et d'activités : le matin avant les cours, à midi pendant et après le repas pris au restaurant scolaire, le soir après les cours, tout ceci pour un grand nombre d'enfants des écoles primaires ;
- pendant les activités des Accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, proposées par la Ville de Montreuil aux enfants des écoles primaires ;
- au collège, pour tous les jeunes de 11 ou 12 ans à 16 ans ;
- au lycée ou en Centre de formation, pour la plupart des jeunes de plus de 16 ans ;
- pendant les activités proposées par la Ville de Montreuil : activités de loisirs (sports, arts, culture ...), temps de rencontres et de construction de projets (par exemple dans les Antennes Jeunesse, les Centres sociaux), séjours de groupe pendant les petites et grandes vacances ;
- pendant les nombreuses activités de loisirs éducatifs organisées pour les enfants et les jeunes par les associations présentes à Montreuil ;
- pendant les différents temps d' « accompagnement à la scolarité »*, en dehors des temps scolaires ;
- etc.

Il faut rappeler que, en France (mais pas seulement) :

- l'« instruction scolaire »* est un droit en même temps qu'une obligation pour tous les enfants de 3 à 16 ans ;
- l'« éducation pendant les temps libres »*, et en dehors de la famille, est elle aussi importante et utile. Mais elle n'est ni un droit ni une obligation ; elle est organisée par les familles elles-mêmes, quand elles le veulent et quand elles le peuvent, avec l'aide des services proposés par la Ville et par les associations locales.

Les adultes

Ce sont tous ceux et toutes celles qui jouent un rôle dans les différentes formes d'éducation que l'on vient de décrire. Ce sont donc :

- les parents, qui exercent l'« autorité parentale »*, mais aussi les grands-parents, les « beaux-parents » parfois, les autres membres de la famille, les amis de la famille, les voisins de confiance, etc. ;
- les personnes qui travaillent dans les crèches*, les écoles, les collèges, les lycées, les services éducatifs, etc., et en particulier : les auxiliaires de puériculture*, les infirmier.e.s puériculteurs/trices* et les éducateurs/trices de jeunes enfants*, les assistantes maternelles* ; les ATSEM*, les professeur.e.s, les conseillers principaux d'éducation*, les infirmier.e.s et médecins scolaires ; les assistant.e.s sociaux/socials et les éducateurs/trices spécialisé.e.s*, etc. ;
- les personnes qui travaillent dans tous les lieux d'activité où sont organisés les temps libres des enfants et des jeunes, et en particulier les animateurs/trices, les associations, etc.

Parler ensemble et chercher à se mettre d'accord

Pendant l'été 2018, les services et les élu.e.s de la Ville de Montreuil ont fait la liste de tout ce que celle-ci propose aux enfants, aux jeunes, à leurs familles et à leurs écoles pour l'éducation. Ils ont réfléchi à ce qui allait bien, à ce qui devrait aller mieux et à ce qu'il faudrait faire encore.

Ensuite, pendant l'automne 2018 et jusqu'en janvier 2019, des réunions ont été organisées dans plusieurs quartiers de la Ville pour parler de ces mêmes sujets avec des parents, des animateurs/trices, des professeur.e.s, des associations. Ils ont discuté par groupes puis tous ensemble. Leurs points de vue et leurs propositions ont été rassemblées pour être examinées.

Mais ce n'est pas tout. Pendant les vacances scolaires d'automne 2018, les animateurs/trices de plusieurs Accueils de loisirs ont aussi observé et interrogé les enfants de 3 à 6 ans, et formé des groupes de discussion avec les enfants de 6 à 12 ans. Il s'agissait, comme pour les adultes, de connaître et de faire connaître les avis et les idées des uns et des autres sur l'éducation à Montreuil.

Il faut savoir que des Conseils d'enfants sont organisés dans plusieurs Accueils de loisirs depuis l'été 2018, et qu'ils doivent l'être peu à peu dans tous les autres Accueils de loisirs. Les Conseils d'enfants qui existent déjà ont alors commencé – et ils ont continué pendant l'hiver 2019 – à réfléchir eux aussi à des propositions sur différents sujets portant sur l'éducation : les activités et les sorties, les repas au restaurant scolaire et les temps autour du repas, les toilettes dans les écoles, la sécurité sur le chemin et autour de l'école. Mais aussi sur des sujets plus larges : le quartier, la ville, la nature, etc.

A partir de mars 2019, toutes les idées des adultes et des enfants ont été réunies pour écrire le brouillon du Projet "Je R.E.V.E Montreuil" ("Je R.E.V.E Montreuil" signifie : *Réussir Ensemble pour une Ville Emancipatrice**). Ce document a alors été discuté entre les services et les élu.e.s de la Ville de Montreuil, puis avec les responsables de différents autres services : l'Education nationale* et d'autres services de l'Etat*, le Conseil départemental*, la Caisse des allocations familiales*, les associations. Il faut en effet connaître les avis de ces services et en tenir compte pour obtenir leurs accords et leurs appuis au Projet "Je R.E.V.E Montreuil"

Après quoi, le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" a été présenté le 26 septembre 2019 au Conseil municipal* de la Ville de Montreuil pour une dernière discussion, ce qui permet de commencer à réaliser tout ce que ce Projet prévoit de faire, ou de continuer à faire, jusqu'en 2022.



POUR BIEN COMPRENDRE CE QUE CE GUIDE VEUT ET PEUT APPORTER AU PROJET "JE R.E.V.E MONTREUIL" AVEC L'AIDE DES ENFANTS ET DES JEUNES MONTREUILLOIS.E.S

On vient de le voir : le Projet « Je R.E.V.E Montreuil » a été construit avec un grand nombre d'adultes concernés par l'éducation des enfants et des jeunes, ainsi qu'avec l'aide et la participation* d'un certain nombre d'enfants de 3 à 12 ans. Mais pas avec celles de la totalité de ces enfants, ni avec celles des jeunes de 12 à 18 ans : le temps a en effet manqué pour organiser des rencontres et des échanges avec eux.

Ce Projet considère cependant que l'éducation est l'affaire de tou.te.s. les montreuilloises. Il prévoit donc que, peu à peu, tous les adultes, tous les enfants et tous les jeunes seront invités à donner leurs avis. Ils pourront le faire de différentes façons, et par exemple en répondant à deux questions : « comment les choses se passent-elles avec le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" ? » et « comment les améliorer ? ».

C'est pourquoi le présent Guide cherche tout d'abord à informer les enfants et les jeunes montreuillois.e.s :

- sur ce que signifie et contient le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" ;
- sur ce que ce Projet prévoit de faire pour et avec eux (et bien sûr avec tou.te.s les adultes concerné.e.s) ;
- sur le fait qu'ils peuvent dès maintenant donner leurs avis et faire de nouvelles propositions à ce sujet ;
- sur le fait que ces opinions seront étudiées et prises au sérieux (comme le demande l'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant*).

C'est pourquoi encore, si ce Guide présente les points les plus importants du Projet "Je R.E.V.E Montreuil", il le fait en insistant :

- sur ceux qui touchent le plus directement les enfants et les jeunes ;
- sur ceux qui correspondent aux avis et aux propositions que certain.e.s d'entre eux/elles ont déjà donnés depuis l'été 2018.

Ce Guide souhaite donc les encourager à continuer, pour les plus jeunes, ou à commencer, pour les plus âgé.e.s, à faire connaître leurs idées pour améliorer le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" Il est en effet très important que celui-ci devienne aussi leur Projet, avec l'appui et l'accompagnement des adultes à leurs côtés.



PREMIER GRAND DOMAINE D'ACTION DU PROJET « JE R.E.V.E MONTREUIL » : AGIR CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS

A Montreuil – mais pas seulement à Montreuil ! –, les enfants et les jeunes ne peuvent pas tous profiter de la même façon de ce qui leur est proposé dans les différents lieux et les différents moments de leur éducation. Trop d'inégalités existent encore entre eux. Le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" veut agir contre ce qui les crée et contre ce qu'elles créent.

Il y a plusieurs causes à ces inégalités. Elles peuvent par exemple être liées au fait :

- d'être une fille ou un garçon ;
- d'être petit ou grand, d'être faible ou fort ;
- de vivre ou non avec un handicap*, avec un problème de santé ;
- de vivre dans tel ou tel quartier, dans tel ou tel logement ;
- d'être né et de grandir dans telle ou telle famille ;

- d'avoir des parents qui ont beaucoup, un peu ou pas beaucoup d'argent, de travail, de temps, d'amis, de relations, d'informations, etc. ;
- de pouvoir ou non pratiquer des activités intéressantes en dehors de l'école, avec ou sans sa famille ;
- etc.

Ces inégalités sont injustes : les enfants n'en sont pas responsables, mais elles ont souvent beaucoup d'effets sur leur bien-être et sur leur éducation. On peut en effet comparer l'éducation à un chemin que l'on parcourt du matin au soir, du lundi au dimanche, de janvier à décembre et, finalement, de zéro à 18 ans. Tous les enfants devraient avoir les mêmes droits, les mêmes aides et les mêmes chances pour suivre ce chemin. Par exemple : de bonnes chaussures, un sac bien rempli, de bons guides à leurs côtés, de bonnes cartes ou un bon GPS, des moments pour se reposer, etc. Quand ce n'est pas le cas, les enfants, leurs parents et les autres adultes doivent pouvoir le dire et donner des idées pour améliorer les choses, pour que personne ne perde ses forces et ne reste abandonné au bord de ce chemin. C'est ensemble qu'on peut signaler et agir contre les inégalités dans l'éducation.

• Les avis et les propositions des enfants

Les enfants qui ont pu participer à la construction du Projet "Je R.E.V.E Montreuil" ont montré l'exemple en expliquant ce qui, selon eux, devrait changer.

- Les plus petits (3 à 6 ans) disent par exemple que les jeunes enfants qui vont en crèche comme ceux qui n'y vont pas, puis ceux qui vont à l'école maternelle*, ont tous le droit de jouer, seuls ou en groupe. Ils disent aussi ne pas accepter que les grands dominent les petits, que les garçons dominent les filles (ou l'inverse), etc. En fait, ils n'aiment pas les inégalités entre les enfants et ils souhaitent que tous apprennent à faire et vivre des choses ensemble et, surtout, à s'aider les uns les autres. Comme ce n'est pas toujours possible, ils attendent que les adultes, et tout d'abord les animateurs/trices, les aident à choisir leurs activités, puis à les mener ou à passer de l'une à l'autre tranquillement. Et aussi à organiser les « temps calmes » en tenant compte de leurs avis, de leurs différences d'âges et de goûts. Les différences, en effet, ne sont pas toujours des causes d'inégalités.

- Les enfants plus âgés (6 à 12 ans) souhaitent eux aussi du calme pendant les récréations, les repas, les goûters, les activités de loisirs, les changements d'activités, les temps de classe et de devoirs. Ce ne sont pas les plus forts ou les plus turbulents qui doivent y « faire la loi ». Les enfants et les adultes des écoles et des Accueils de loisirs sont bien placés pour réfléchir ensemble aux moyens de réduire les tensions* en refusant les inégalités entre les petits et les grands, les faibles et les forts, les garçons et les filles. Pour cela, il faudrait que les règles de vie et de discipline soient les mêmes, par exemple dans les classes et les Accueils de loisirs. Et, pour faire des propositions sur tous ces sujets, les enfants pourraient s'exprimer de plusieurs façons : « boîtes aux idées », forums, ateliers « choco-philo », Conseils d'enfants, etc.

- Les enfants de tous les âges sont aussi attentifs à d'autres inégalités. Par exemple, les toilettes sont plus ou moins propres, plus ou moins confortables d'une école à l'autre. De même, la présence et l'entretien d'aires de jeux pour les enfants de tous les âges, ou encore la propreté des parcs et des rues, varient d'un quartier de la ville à l'autre. Sur tous ces problèmes, les Conseils d'enfants ont déjà fait des propositions précises et concrètes.

- Enfin, des enfants observent que certains d'entre eux sont plus inquiets d'autres quand ils passent de la petite école à la grande école, puis de celle-ci au collège, ou encore pour s'éloigner de leurs familles pour des séjours sans elles. Ils pensent donc que ces enfants ont besoin d'être mieux accompagnés par les adultes dans ces moments-là.

- Les avis et les propositions des adultes

Le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" prévoit plusieurs formes d'actions pour éviter ou réduire sans attendre certaines inégalités dont des enfants et des jeunes peuvent souffrir tout au long ou à différents moments de leur éducation.

- Il faudrait pour commencer que les jeunes enfants de moins de 3 ans soient accueillis en crèche ou chez une assistante maternelle quand leurs parents le souhaitent et le peuvent (car ce n'est pas gratuit pour eux, et il n'y a pas assez de places disponibles).
- Il faudrait ensuite que, dans tous les quartiers de la ville, tous les enfants de 3 à 6 ans puissent découvrir et pratiquer des activités artistiques, culturelles ou sportives, et ceci à l'école ou près de chez eux.
- Il faudrait, plus largement, que toutes les familles soient bien informées sur tout ce qui existe à Montreuil pour que les enfants et les jeunes, garçons et filles, de tous les âges, puissent pratiquer des activités artistiques, culturelles ou sportives : que sont ces activités ? combien coûtent-elles ? comment s'y inscrire ? comment s'y rendre ? comment continuer une activité qu'on a commencée ? Etc. De plus, si des familles ont des difficultés de langue, d'argent, de déplacement, d'horaires de travail et d'accompagnement des enfants, il faudrait chercher avec elles des moyens concrets pour les résoudre.
- A propos des inégalités entre les quartiers, les élu.e.s et les services de la Ville de Montreuil, les familles et les autres éducateurs devront réfléchir et agir ensemble pour réduire ces inégalités dans tous les domaines où on les observe : transports en commun, aide aux devoirs, soutien scolaire, activités artistiques, culturelles et sportives, jeux, autres loisirs éducatifs, vacances, etc.
- On encouragera aussi les familles à s'entraider, dans les quartiers et dans la ville, pour réduire les principales inégalités entre elles, pour mieux connaître et mieux faire connaître les langues et les cultures des pays d'origine des pays étrangers, pour organiser dans ce but des fêtes dans les écoles, dans les Accueils de loisirs, dans les quartiers, etc.
- Pour et avec les jeunes de plus de 12 ans, les adultes continueront à chercher les moyens de mieux accompagner celles et ceux qui rencontrent d'importantes difficultés : de résultats scolaires, de recherche de stages, d'orientation, d'information, de pratique de loisirs choisis, de départ en vacances.
- On continuera aussi à veiller à ce que les filles ne souffrent plus de discrimination* par rapport aux garçons, par exemple dans les cours de récréation, dans les activités sportives, etc.
- Des enfants ont plus de problèmes de santé que d'autres. Des actions pour l'hygiène dentaire seront donc menées pour tous les enfants à partir de l'âge de 5 ans ; de même que, dès l'âge de 10 ans, des actions pour éviter l'obésité par une bonne alimentation et par l'activité physique.
- Enfin, pour les enfants et les jeunes que l'on dit être « en situation de handicap », on continuera : à adapter les locaux, la scolarité et les loisirs à leurs besoins particuliers ; mais aussi à conseiller, soutenir et accompagner leurs parents ; et enfin, à aider leurs camarades de classe et d'activités à mieux comprendre ce que signifie pour un enfant de vivre avec un handicap (il en existe d'ailleurs plusieurs formes).

DEUXIÈME GRAND DOMAINE D'ACTION DU PROJET "JE R.E.V.E MONTREUIL" : ENCOURAGER LA COÉDUCATION ENTRE LES DIFFÉRENTS ADULTES, ENTRE LES ENFANTS, ENTRE LES JEUNES ... ET ENTRE LES UNS ET LES AUTRES.

La coéducation, c'est l'art de donner et de recevoir une éducation en commun, et de s'organiser pour y parvenir ensemble. « En commun », « ensemble », cela signifie : tous les adultes concernés, et ils sont nombreux ; mais aussi les enfants et les jeunes eux-mêmes.

La coéducation se met en place et peut se dérouler :

- à l'intérieur des familles (mais le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" ne se mêle pas de ce qui se passe dans les familles) ;
- à l'intérieur de tous les services qui participent à l'éducation des enfants et des jeunes ;
- entre les familles et ces services.

Le but de la coéducation, ce n'est pas que tout le monde fasse la même chose, en même temps ou les uns après les autres. Mais que, comme dans une pièce de théâtre, chaque acteur joue son rôle en connaissant et en respectant celui des autres. Il s'agit que tout le monde s'écoute et comprenne ce qui se passe, afin que tous les acteurs soient à l'aise sur la scène et puissent y montrer le meilleur d'eux-mêmes. Et qu'ils ressentent plus de plaisir que de « trac » à faire ensemble ce qu'ils font, et même à inventer, construire et jouer de nouvelles scènes.

Mais, comme le théâtre, la coéducation demande beaucoup d'efforts et de méthode. C'est dans des groupes organisés que les enfants et les jeunes doivent apprendre à apprendre, découvrir le monde et réussir à y vivre en le partageant et en s'entraïdant. Ils ont généralement besoin des adultes pour les guider en cela. Mais les adultes eux-mêmes ont trop souvent pris l'habitude d'agir chacun dans leur coin, chacun selon son rôle ou son métier. Et ils ne se donnent pas assez d'occasions et de temps pour se rencontrer, se parler, se connaître et faire des projets communs. Et aussi pour en discuter avec les enfants et les jeunes.

Le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" veut encourager les uns et les autres à créer plus de possibilités de coéducation entre eux. Pas seulement pour rendre l'éducation plus cohérente* et plus efficace. Mais aussi pour éviter les disputes, inutiles et pénibles, entre ses « acteurs » (enfants et adultes). Enfin, et surtout, pour que les enfants et les jeunes commencent leurs parcours de vie en profitant du meilleur de ce que les adultes leur proposent de partager : la confiance, le respect, l'espoir.

- Les avis et les propositions des enfants

Les enfants, surtout les plus jeunes, ont plutôt confiance en leur esprit de groupe et d'entraide (même entre enfants d'âges différents) pour choisir et apprécier les diverses activités accompagnées par les adultes. En grandissant, ils attendent de ces adultes qu'ils les aident à éviter certaines tensions et résoudre certains de leurs conflits. Mais ils pensent que des Conseils d'enfants pourraient aussi faire des propositions pour éviter les tensions ou résoudre les conflits dont, en tant qu'enfants, ils connaissent souvent les causes. Ils voudraient enfin, on l'a déjà dit, que des « règles de vie commune » soient décidées entre les écoles, les Accueils de loisirs – et peut-être les familles. Et qu'elles le soient en tenant compte des avis des enfants.

De façon générale, les enfants souhaitent très nettement que les différents adultes – ceux qu'ils voient tous les jours ou presque – se parlent plus souvent, mais qu'ils le fassent sans se disputer !

Mais se parler pour quoi faire ? Quelques exemples sont donnés par les enfants :

- pour construire plus de projets communs et d'activités communes entre les écoles et les Accueils de loisirs ;

- pour améliorer certains temps de passage : entre parents, animateurs/trices, ATSEM, professeur.e.s lors des différents accueils du matin, du midi et du soir ; entre professeur.e.s et animateurs/trices lors des passages de la classe aux activités du soir ; entre parents et professeur.e.s, on l'a dit aussi, lors du passage de la petite école à la grande école, puis de celle-ci au collège ;
- entre animateurs/trices et personnels du restaurant scolaire, pour écouter les idées des enfants sur l'organisation de la pause du midi.

En résumé, les enfants font preuve dès leur plus jeune âge, dans leurs activités scolaires ou non, de leur goût pour le partage, l'entraide, la discussion. Et ils aimeraient que les adultes fassent preuve, dans leurs échanges, de ce même goût.

En attendant, les premiers Conseils d'enfants ont déjà fait des propositions qui montrent que, pour eux, à Montreuil, la coéducation imaginée par et entre les enfants ne manque pas d'ouverture ni d'altruisme*. Ils veulent en effet pouvoir agir ensemble : pour la propreté des espaces publics, pour la sécurité de tous les jeunes piétons, contre les gaspillages de nourriture dans les écoles et d'électricité dans les rues. Mais aussi pour exprimer leur solidarité* avec les montreuillois.e.s en difficulté. Ou encore pour avoir l'occasion et le plaisir de se retrouver plus souvent entre enfants : au cinéma Méliès, dans des espaces de jeux, dans des soirées à thème, dans des mini-séjours. Et ce n'est sans doute qu'un début, vu leur intérêt pour ce qu'ils souhaitent « donner et recevoir, en commun », dans leur ville, en plus de leur éducation ...

• Les avis et les propositions des adultes

Il faut de nouveau rappeler que le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" a été construit avec la participation d'enfants de 3 à 12 ans et qu'il compte aussi sur celle des jeunes de 12 à 18 ans. Cela signifie qu'il reconnaît les enfants et les jeunes comme des « acteurs » de leur coéducation : on le verra de nouveau à propos de son troisième grand domaine d'action, l'émancipation. Mais cela signifie pour commencer que leurs avis et leurs propositions sont pris au sérieux.

Le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" rejoint donc le souhait exprimé par les enfants que les différents adultes qui agissent pour leur éducation se rencontrent et se parlent plus souvent, pour mieux se connaître, mieux se comprendre et faire plus de projets ensemble. Et ceci dans l'« intérêt supérieur de l'enfant »*.

Comme déjà dit au début de ce Guide, les adultes concernés par l'éducation et donc par les projets de coéducation sont, aux côtés des familles, tous ceux et toutes celles qui travaillent : auprès des jeunes enfants ; puis dans les écoles, les collèges, les lycées, etc. ; mais aussi dans tous les lieux d'accueil et d'activités ouverts aux enfants et aux jeunes de 0 à 18 ans. Le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" demande à tou.te.s ces adultes de mettre « en commun » ce qu'ils savent, ce qu'ils font et ce qu'ils savent faire. Et il leur demande de s'intéresser ensemble à toutes les étapes de la vie et de l'éducation des jeunes montreuillois.e.s, et donc aux aides à apporter à chacune de ces étapes comme aux passages de l'une à l'autre. De nombreux domaines de l'éducation à tous les âges sont ainsi abordés par le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" : le bien-être, la sécurité, la scolarité, la culture, les arts, les sports, les loisirs, la citoyenneté*, la solidarité, la santé ... Pour tout cela, la liste est longue des actions et des projets de coéducation menés ou proposés dans les services, entre les services, entre les services et les familles. Et cette liste peut encore s'allonger.

Le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" n'oublie surtout pas les parents, qui sont un peu les « pilotes » de la coéducation de leurs enfants. Les parents doivent tout d'abord être informés de toutes les actions existantes ou prévues à Montreuil et, si possible, ils doivent pouvoir y trouver leurs places. Mais cela ne suffit pas, et le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" veut aussi les encourager et les aider à se rencontrer entre eux, à parler d'éducation, à se conseiller et s'entraider, à proposer leurs idées et leurs projets et à les réaliser.

Enfin, pour promouvoir* la coéducation (entre les enfants, entre les jeunes, et entre les adultes), les élu.e.s et les services de la Ville de Montreuil ne promettent pas seulement de soutenir et d'accompagner tout ce qui la rend possible. Ils veulent aussi en parler dans les journaux, par les brochures et sur le site internet de la Ville pour que toute la population montreuilloise s'y intéresse et y apporte ses appuis.

TROISIÈME GRAND DOMAINE D'ACTION DU PROJET "JE R.E.V.E MONTREUIL" : VERS L'ÉMANCIPATION, VERS LA CITOYENNETÉ.

Tout au long de l'éducation, les parents et les autres adultes doivent « tenir la main » des enfants et des jeunes pour les protéger et les guider, depuis leurs premiers pas jusqu'à leur majorité*. Mais, dans le même temps, ces mêmes adultes doivent savoir aussi leur « lâcher la main » pour qu'ils puissent explorer le monde qui les entoure, en toute sécurité mais de plus en plus librement.

Tenir et, à la fois, lâcher la main : cela peut sembler compliqué, mais c'est nécessaire pour mener un enfant, puis un jeune, vers son émancipation*. A tous les âges, les parents et les autres éducateurs doivent donc se mettre d'accord pour le conseiller, l'aider et l'accompagner dans ses choix (par exemple choisir un jeu, un plat, un livre, une activité de loisir, une orientation scolaire, un métier ...). Mais ils doivent aussi lui permettre de se sentir et de devenir peu à peu responsable* de ce qu'il décide et de ce qu'il fait. Bien entendu, ceci n'est possible que si l'enfant ou le jeune est invité puis autorisé à s'exprimer sur ces choix, et sur ces responsabilités.

S'émanciper, c'est donc être formé – et se former – à prendre de plus en plus librement de bonnes décisions, seul ou en groupe, et à expliquer pourquoi on les prend. Mais c'est aussi apprendre à être et à devenir un citoyen*, c'est-à-dire :

- découvrir et vivre, dès l'enfance, certains droits et certaines obligations que cela suppose déjà (en famille, à l'école, dans les groupes, dans le quartier et dans la ville) ;
- afin de savoir ensuite, à l'âge adulte, exercer et respecter toutes les libertés démocratiques* prévues par la loi.

C'est pourquoi le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" souhaite que, pour guider les jeunes montreuillois.e.s sur le chemin de leur émancipation, les adultes leur expliquent ce qu'est la citoyenneté à tous les âges. Mais qu'ils leur donnent aussi l'occasion de commencer à la pratiquer dans la vie de tous les jours.

• Les avis et les propositions des enfants

Dès leur plus jeune âge, les enfants souhaitent et sont capables de participer à des décisions personnelles, ou en groupe, sur le choix de leurs activités, et ceci avec les conseils des adultes. Ils aiment aussi participer à l'organisation et à l'amélioration de la vie des groupes dont ils font partie : aider au nettoyage, au rangement, chercher et trouver des solutions aux problèmes entre les enfants, etc. Ils aiment et veulent souvent discuter entre eux et avec les adultes pour connaître leurs droits d'enfants, comprendre aussi le sens de leurs obligations.

Les enfants plus âgés s'intéressent aussi, de façon assez précise, à leurs apprentissages. Ils distinguent de mieux en mieux :

- les lieux où ils apprennent : la famille, l'école, les Accueils de loisirs, les associations ... ;
- la façon dont ils apprennent : par le jeu, dans la liberté, par la contrainte, par les sorties, par les rencontres ... ;
- ce qu'ils apprennent, et pourquoi ils l'apprennent.

Leur souhait global est d' « apprendre à grandir en restant ensemble », et si possible dans une ambiance de liberté et de plaisir partagé. Il s'agit pour eux :

- d'apprendre ce qui est important pour plus tard : des choses parfois difficiles mais qui servent pour toute la vie, pour avoir un métier, etc., et c'est là, selon eux, surtout le rôle de l'école ;

- mais aussi d'apprendre ce qui est important dès maintenant : le bien-être, le repos et le sommeil, les jeux de société et de construction, le bon usage des écrans, les sports, la culture, la découverte de l'inconnu, la vie en société, l'« éducation morale et civique »*, la laïcité*, l'écologie ...

Dans ces derniers domaines, les enfants ne voient pas très clairement qui fait quoi. Mais, comme cela concerne leur vie de tous les jours en même temps que la construction de leur autonomie*, ils aimeraient que cela soit fait de façon harmonieuse et en tenant compte de leurs propositions concrètes : entraides pour les devoirs, actions pour la santé et la propreté, initiatives solidaires, etc.

• Les avis et les propositions des adultes

Pour le Projet "Je R.E.V.E Montreuil", l'émancipation de chacun.e et de tou.te.s les jeunes montreuillois.e.s, à tous les âges, doit être un but commun pour tous les adultes. Et même : le but final de l'éducation. Ce qui suppose aussi que les enfants et les jeunes soient en sécurité pour grandir, se déplacer, apprendre, s'exprimer. Leurs droits à la sécurité garantissent en effet leurs droits à la liberté (mais l'inverse est vrai aussi : un être libre défend mieux sa sécurité).

La libre expression des enfants et des jeunes leur permet de découvrir leur citoyenneté et de pratiquer la démocratie sans attendre d'y être totalement autorisés à partir de leurs 18 ans. Mais pour cela, et selon le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" :

- il faut multiplier les moyens d'expression (et le faire dans les écoles, les collèges et les lycées, dans les Accueils de loisirs, les Antennes Jeunesse, les Centres sociaux, le Café La Pêche, les quartiers, la ville, etc.) : cahiers de doléances*, Conseils d'enfants, Conseils de jeunes, cafés-philos, réseaux de jeunes, Radio des jeunes montreuillois.e.s, groupes de création artistique et culturelle ... ;
- il faut que les enfants et les jeunes puissent parler librement des nombreux sujets qui les intéressent ;
- il faut de même que les enfants et les jeunes puissent proposer, et si possible mener, les différents projets qui les intéressent ;
- il faut que les adultes qui les accompagnent soient formés à recevoir leurs avis et leurs idées, et à y donner suite ;
- il faut, en résumé, que les jeunes montreuillois.e.s soient considérés par les adultes comme des « experts » de ce qu'ils observent, de ce qu'ils vivent, et des moyens de le changer pour l'améliorer.

C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que le présent Guide présente le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" aux jeunes montreuillois.e.s en leur proposant de donner leurs avis sur son application et d'y apporter de nouvelles idées.

Le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" prévoit enfin d'associer toujours plus les enfants et les jeunes aux différentes actions, en cours ou à créer, où ils peuvent trouver leur place et avoir un rôle utile à jouer :

- participation à la rédaction des règlements intérieurs des structures scolaires et éducatives qu'ils fréquentent, et participation à la recherche de cohérence entre ceux-ci ;
- reconnaissance des capacités des enfants à éviter et résoudre certaines tensions, certains conflits et certaines violences dans les Accueils de loisirs, les collèges ... ;
- participation, renforcée chez les jeunes et étendue aux enfants, au Budget Participatif de la Ville de Montreuil pour qu'ils puissent y présenter des projets permettant, par exemple, d'améliorer la vie dans leurs quartiers ;
- soutien à la participation des jeunes aux activités culturelles, artistiques, sportives mais aussi écologiques proposées par les associations, les collèges, les Centres sociaux, les Antennes Jeunesse, etc. ;
- développement, en toute sécurité, de la pratique du vélo par les enfants et de la présence des jeunes dans les espaces publics ;
- découverte d'autres quartiers, d'autres villes, d'autres activités et d'autres projets que ceux que les jeunes montreuillois.e.s connaissent déjà.

POUR RÉSUMER, CONCLURE ... ET CONTINUER

Récapitulons les rêves que les trois grands domaines d'action du Projet "Je R.E.V.E Montreuil" veulent rendre réels.

- L'émancipation de chacun.e et de tou.te.s, pour construire et vivre la liberté.
- Le refus des inégalités, c'est-à-dire la promotion et la conquête progressive de l'égalité de chacun.e et de tou.te.s.
- La coéducation, c'est-à-dire la solidarité et la coopération entre tou.te.s les acteurs/trices de l'éducation – enfants, jeunes, adultes – , autrement dit leur fraternité éducative.

Liberté, égalité, fraternité : on reconnaît ici ce que sont, depuis 230 ans, les devises de la République française. Le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" veut qu'elles continuent à devenir concrètes, avec et pour tou.te.s les jeunes montreuillois.e.s. C'est là un beau et grand chantier, ancien mais toujours actuel, jamais terminé, et qui demande aux adultes d'agir pour cela – chaque jour, chaque semaine, chaque année – aux côtés de ces enfants et de ces jeunes.

Les enfants des Accueils de loisirs qui ont participé à la construction du Projet "Je R.E.V.E Montreuil" ont dit qu'ils avaient eu du plaisir à discuter et à donner leurs avis à ce sujet. Ils ont dit, aussi, qu'ils voulaient connaître les suites qui seront données à ce qu'ils ont expliqué et proposé. Et qu'ils souhaitaient continuer à s'exprimer encore sur les buts du Projet "Je R.E.V.E Montreuil", sur son application, sur les nouvelles idées qu'ils pourraient avoir et partager entre eux et avec les adultes.

De plus, on l'a dit, les enfants qui ne fréquentent pas les Accueils de loisirs et les jeunes de plus de 12 ans n'ont pas encore pu être vraiment associés à la construction du Projet "Je R.E.V.E Montreuil" Il faut qu'ils le soient dès que possible.

C'est pourquoi le présent Guide se conclut ici par une invitation lancée à tou.te.s les jeunes montreuillois.e.s d'enrichir et de faire vivre le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" qui vient de leur être présenté. Et ceci au moins de deux façons :

- le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" prévoit en effet que différents groupes d'enfants et de jeunes seront créés ou, quand ils existent déjà, seront de nouveau consultés pour participer à sa gouvernance*, à sa connaissance et à ses évolutions ; bien entendu, les adultes le seront tout autant qu'eux ;
- mais dès maintenant, tou.te.s les jeunes montreuillois.e.s peuvent aussi utiliser la page blanche qui suit (et en ajouter d'autres, s'ils le souhaitent) pour rédiger des commentaires, de nouvelles observations, de nouveaux avis, de nouvelles propositions ; ils peuvent le faire seul.e.s ou en groupe, avec ou sans l'aide des adultes qui les ont accompagné.e.s dans la lecture de ce Guide, puis les adresser au Maire de Montreuil ; ou encore, le faire en lui écrivant directement un message électronique (autrement dit un *mail*, un courriel).

Dans tous les cas, et comme ils/elles ont raison de le demander, ils/elles seront informé.e.s des suites données à leurs idées. Ou peut-être même contacté.e.s pour les préciser et participer à leur réalisation.

Car le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" prévu par la loi n'est pas seulement un programme que les adultes doivent appliquer. C'est surtout un appel lancé aux enfants, aux jeunes et aux adultes pour chercher, discuter et trouver ensemble les moyens de vivre et de faire vivre l'éducation, en permanence, en faveur de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Dès aujourd'hui, et pour demain.



Projet "Je R.E.V.E Montreuil" (*Réussir Ensemble pour une Ville Emancipatrice*) de la ville de Montreuil

*Commentaires, observations, avis, propositions
adressés au Maire de Montreuil par de jeunes montreuillois.e.s*

A adresser à Monsieur le Maire de Montreuil :

Hôtel de Ville

1 place Jean Jaurès – 93100 MONTREUIL

patrice.bessac@montreuil.fr

Pour contacter le ou les auteur.e.s qui le souhaitent :

- Nom(s) et adresse postale :

- Adresse électronique :

✍

GLOSSAIRE

A...comme:

Accompagnement à la scolarité

C'est un ensemble d'actions proposées par des associations, des Centres sociaux et culturels, etc. à des enfants et à des jeunes dont le parcours scolaire est fragile. Ces actions comportent : de l'aide individuelle aux devoirs et à la révision des leçons, des conseils pour mieux organiser son travail scolaire, des échanges avec les parents, des activités de loisirs en groupe qui permettent de mieux comprendre l'intérêt de ce qu'on apprend à l'école.

Altruisme, altruiste

Etat d'esprit consistant à souhaiter le bien et le bien-être de quelqu'un d'autre, ou des autres en général. Est altruiste une personne qui agit en ce sens.

Assistante maternelle

Personne formée et autorisée à accueillir à son domicile des jeunes enfants, en général de moins de trois ans, à la demande de leurs parents et seulement pendant la journée. Elle est payée pour cela par les parents, avec l'aide de la Caisse d'allocations familiales (voir ce mot).

Assistant.e social.e

Personne dont le métier consiste à recevoir, écouter, conseiller les personnes et les familles, le plus souvent quand elles connaissent une situation ou des moments difficiles, et ceci pour les informer, les guider, les soutenir dans leurs démarches et les aider à ne pas rester seules. On peut parler librement à un. assistant.e social.e, car il/elle doit garder le secret sur ce qui lui est dit (sauf dans les situations où un enfant est en danger et doit être protégé).

ATSEM

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) aide le/la professeur.e des classes de petite et moyenne sections à accueillir les jeunes enfants et à organiser leur vie en classe. Elle/il prend soin de l'hygiène, du repos et du bien-être des enfants et participe aussi à la préparation et à l'animation de certaines activités scolaires ou de loisirs éducatifs.

Autonomie

C'est le droit de pouvoir décider seul de dire ou de faire ce qu'on pense être important pour soi, et de choisir ses propres règles de vie (dans le respect de la loi).

Autorité parentale

C'est, d'après la loi (article 371.1 du Code civil), l'ensemble des droits et des obligations qu'ont les deux parents envers leur enfant, de sa naissance jusqu'à ses 18 ans, pour garantir son développement et son intérêt. Ce qui veut dire : veiller à sa santé, à son éducation, à son bien-être, à sa protection, à ses relations, au respect de sa personne... Mais aussi : l'associer aux décisions qui le concernent, selon son âge et sa capacité de comprendre les décisions à prendre.

Auxiliaire de puériculture

Dans une crèche collective, l'auxiliaire de puériculture accueille les jeunes enfants et leurs parents, anime avec ses collègues les groupes de vie de ces jeunes enfants, et prend soin de chaque enfant selon ses besoins tout en lui proposant des jeux et des activités qui correspondent à ses intérêts.

C...comme:

Cahier de doléances

C'est un document sur lequel les citoyens (voir ce mot) écrivent ensemble leurs souhaits quand ils votent pour leurs représentants ou quand ils veulent en discuter avec eux après les élections.

Caisse des allocations familiales (CAF)

Le système de la Sécurité Sociale existe en France depuis 1945. Les employés et les employeurs y versent chaque mois des cotisations. L'argent ainsi réuni est mis en commun dans trois grandes Caisses pour aider les personnes malades ou blessées (Caisse d'assurance maladie), les personnes âgées (Caisse d'assurance vieillesse) et les familles (Caisse des allocations familiales). Il y a une CAF dans chaque département. Elle y aide financièrement les familles (parents et enfants) et les services destinés aux familles. La CAF de Seine-Saint-Denis participe ainsi au Projet "Je R.E.V.E Montreuil"

Citoyen, citoyenneté

Est citoyen.n.e celui ou celle qui a le droit et l'obligation d'exercer et de respecter l'ensemble des libertés démocratiques prévues par la loi du pays où il/elle réside. Certaines de ces libertés existent dans la loi dès l'enfance. La citoyenneté est le fait d'être citoyen.n.e et d'en être conscient.

Cohérence, cohérent

La cohérence organiser l'harmonie entre les différences. Dans un puzzle, par exemple, les pièces sont toutes distinctes les unes des autres. Mais une fois assemblées, elles forment un tout cohérent, c'est-à-dire une image que l'on reconnaît et qui peut être belle à regarder.

Conseil départemental

C'est la réunion de toutes les personnes qui ont été élues dans le Département de la Seine-Saint-Denis pour proposer, discuter, décider et organiser les services et les actions dont celui-ci, selon la loi, est responsable.

Conseil municipal

C'est la réunion de toutes les personnes qui ont été élues dans la Ville de Montreuil pour proposer, discuter, décider et organiser les services et les actions dont celle-ci, selon la loi, est responsable.

Conseiller.e principal.e d'éducation

Présent.e dans les collèges et les lycées, il/elle y aide le chef d'établissement dans l'organisation de plusieurs domaines de la vie scolaire. Il/elle met en relation les familles et les professeur.e.s, et peut aussi conseiller les jeunes qui rencontrent des difficultés personnelles ou scolaires.

Convention Internationale des Droits de l'Enfant

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) a été votée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

- Une Convention est un accord passé entre deux ou plusieurs « parties » (des personnes, des services, des institutions...) et qui a des effets qu'elles doivent respecter. Dans le cas de la CIDE, les « parties » sont les Etats (voir ce mot) qui l'ont approuvée, ce que la France a fait en 1990, et elle doit donc adapter ses propres lois à la CIDE.
- L'Organisation des Nations Unies a été créée après la Seconde guerre mondiale. Elle rassemble 193 Etats, c'est-à-dire presque tous les Etats qui existent. Elle agit pour la paix dans le monde, pour le respect des droits de l'Homme et pour la résolution des conflits entre ou à l'intérieur des Etats.

- Quatre articles de la CIDE sont, parmi d'autres, particulièrement importants pour le Projet "Je R.E.V.E Montreuil"
 - Article 1 – *Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.*
 - Article 3 – *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.(...)*
 - Article 12 – *Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. (...)*
- Article 31 – *1) Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. 2) Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.*

Crèche

- Une crèche collective est un établissement qui accueille dans la journée, à la demande de leurs parents, des enfants de moins de 3 ans. La vie de ceux-ci est organisée en groupes, en général selon leurs âges.
- Une crèche parentale est une petite crèche collective, organisée par des parents, où ces parents et des professionnels – des auxiliaires de puériculture (voir ce mot), par exemple – participent ensemble à l'accueil et à l'animation de la vie des jeunes enfants.
- Une crèche familiale est un service qui organise le travail de plusieurs assistantes maternelles (voir ce mot) dont le domicile se trouve en général dans la même ville, ou pas trop loin.

Toutes ces formes de crèche reçoivent de l'argent des parents, de la Ville et de la Caisse d'allocations familiales (voir ce mot).

D...comme:

Démocratie, démocratique

Dans un groupe, une collectivité, un pays, la démocratie est le fait que les décisions sont prises par le plus grand nombre de leurs membres. Le plus souvent, seuls les avis des adultes sont pris en compte. Mais, dans certains cas, les avis et les propositions des enfants le sont aussi, même si les adultes ont le dernier mot et prennent les décisions les plus importantes. Le Projet "Je R.E.V.E Montreuil", par exemple, veut être démocratique avec les enfants et les jeunes, et pas seulement pour eux.

Discrimination

C'est le fait de considérer une personne ou un groupe de personnes différemment des autres – le plus souvent de façon moins bonne – et d'établir une différence de traitement entre elles pour des motifs interdits par la loi. En France, ces motifs sont au nombre de 21 : l'âge, le sexe, l'origine, la nationalité, le lieu de résidence, la situation familiale, le nom de famille, le handicap, l'apparence physique, l'état de santé, l'état de grossesse, les mœurs, les opinions politiques, les activités syndicales, les convictions religieuses, l'identité ou l'orientation sexuelles, la situation économique ...

E...comme:

École primaire

L'école primaire se compose de l'école pré-élémentaire, dite « maternelle », pour les enfants de 3 à 6 ans et de l'école élémentaire, pour les enfants de 6 à 12 ans. Selon les quartiers et les villes, ces deux écoles sont réunies dans les mêmes locaux ou sont séparées.

Éducation

C'est le fait de guider un enfant, un jeune, un groupe d'enfants, un groupe de jeunes (parfois d'adultes, aussi) vers la découverte et l'utilisation de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. Ceux-ci doivent leur permettre de construire, entre autres, leur émancipation, leur citoyenneté et leur autonomie (voir ces mots). L'éducation concerne donc de nombreux domaines. Elle est donnée et reçue en famille, à l'école et pendant les temps libres et les loisirs.

Éducation morale et civique

C'est un programme enseigné dans le cadre de l'instruction scolaire (voir ce mot). Il cherche à former les enfants et les jeunes au respect d'autrui, aux valeurs de la République, à la citoyenneté et à la démocratie (voir ces mots).

Éducation nationale

C'est le nom donné, en France, au ministère qui s'occupe, dans tout le pays, des contenus de l'instruction scolaire (voir ce mot) et de l'organisation des établissements (écoles, collèges, lycées, universités ...) chargés de la diffuser auprès des enfants et des jeunes. Le ministère de l'Éducation nationale s'intéresse aussi à certains aspects de l'éducation familiale et de l'éducation pendant les temps libres (voir ce mot).

Éducation pendant les temps libres

Sur une année entière, les enfants passent environ 10 % de leur temps en classe. Le reste du temps se passe en famille (y compris le temps de sommeil) ou en dehors de la famille, et on le considère comme du « temps libre ». Mais il y a de grandes différences entre les enfants dans l'utilisation de ce temps libre. Les familles, les villes, les départements et les associations s'organisent ensemble pour qu'une véritable éducation s'y déroule aussi, dans les domaines de la culture, des arts, des sports, des sciences, de l'écologie, de la citoyenneté, etc. Cette éducation se distingue de l'éducation scolaire et de l'éducation familiale, tout en cherchant à se relier à elles de façon cohérente (voir ce mot).

Éducateur/trice de jeunes enfants

C'est un.e éducateur/trice dont la formation est centrée sur les façons d'éduquer et de coéduquer les jeunes enfants, sur leur bien-être et sur leur développement individuel et, surtout, en groupes. Cette formation leur permet par exemple de devenir directeur/trice de crèche (voir ce mot).

Éducateur/trice spécialisé.e

L'éducateur/trice spécialisé.e aide à devenir autonomes des jeunes et des jeunes adultes qui sont en situation de handicap ou qui ont des difficultés familiales ou sociales. Il agit à leurs côtés, et avec de nombreux autres professionnels, en faveur de leur épanouissement personnel et de leur insertion en société. Certains.e.s éducateurs/trices spécialisé.e.s travaillent dans des institutions spécialisées, d'autres dans la rue ou dans les familles.

Élève

Dans un établissement scolaire (école, collège, lycée), l'enfant ou le jeune est appelé « élève » pour indiquer que l'établissement ne se sent responsable de lui que pendant les temps où il s'y trouve.

Émancipation

Action ou évolution par lesquelles une personne se dégage et se libère d'une dépendance envers quelque chose ou quelqu'un. Le résultat est que cette personne est reconnue capable de faire des choix par elle-même et d'en être responsable (voir ce mot). D'après la loi, l'émancipation d'un enfant est acquise automatiquement lorsqu'il devient majeur (voir ce mot).

Enfant

Un enfant est un être humain dans sa période de développement, située entre sa naissance et la fin de son adolescence. Selon l'article 1 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (voir ce terme), un enfant est un être humain de moins de 18 ans, sauf si l'âge de la majorité est atteint plus tôt (en fonction des lois qui s'appliquent dans le pays où il vit). Dans les textes de loi, le mot « enfant » est souvent remplacé par le mot « mineur » ou par le mot « élève » (voir ce mot).

État

C'est l'autorité dont le pouvoir s'exerce sur un pays et sur l'ensemble du peuple qui y habite. Elle est reconnue comme supérieure à toutes les autres autorités. L'Etat est représenté par le gouvernement et par les lois qui organisent la vie de ce pays et de ce peuple.

E....comme:

Famille

Dans toutes les sociétés humaines, une famille est un groupe de personnes de tous âges ayant entre elles des relations dites d'« alliance » (par l'union, le mariage, le concubinage ...) ou des relations dites de « filiation » (en étant parent ou fils/fille l'un.e de l'autre) ou encore un mélange des deux (dans le cas par exemple des oncles, tantes, cousin.e.s, etc.). Ces différentes relations sont le plus souvent définies par la loi. La forme, la taille et l'organisation des familles sont très variables d'une famille à l'autre, d'une société à l'autre.

G....comme:

Gouvernance

C'est l'ensemble des règles et des méthodes qui permettent d'organiser les prises de décision et le contrôle de l'application de ces décisions dans un groupe, une entreprise, une collectivité, un pays.

H....comme:

Handicap

D'après la loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », un handicap est une limitation d'activité ou de participation à la vie en société que subit une personne (enfant ou adulte) du fait :

- soit d'une réduction importante, durable ou définitive, d'une ou plusieurs de ses capacités : physiques (motricité), sensorielles (vision ou audition, surtout), mentales (compréhension), cognitives (apprentissages) ou psychiques (relations) ;
- soit d'un problème de santé qui gêne les activités quotidiennes.

I....comme:

Infirmier.e puériculteur/trice

C'est un.e infirmier.e qui s'est spécialisé, pendant ses études, sur les façons de soigner et de prendre soin des jeunes enfants, sur leur bien-être et sur leur développement. Cette formation leur permet par exemple de devenir directeur/trice de crèche (voir ce mot).

Instruction scolaire

Le droit à l’instruction scolaire a été progressivement conquis par plusieurs générations d’adultes au bénéfice de tous les enfants et, peu à peu, de tous les jeunes. Il permet de construire, renforcer et diffuser la dimension scolaire de leur éducation. L’instruction scolaire est organisée en cycles et en programmes dont l’ensemble permet à chaque enfant et chaque jeune de disposer, en théorie, d’un « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » défini par la loi.

Intérêt supérieur de l’enfant

C’est une notion très importante pour la Convention Internationale des Droits de l’Enfant (voir ce terme), qui affirme dès son troisième article que « *dans toutes les décisions qui concernent les enfants (...), l’intérêt supérieur de l’enfant doit être une considération primordiale* ». Cela revient à dire que, lorsqu’il faut prendre une décision mais que les avis des adultes qui doivent la prendre sont différents, c’est la recherche du bien-être et du respect de la personne et des droits de l’enfant concerné qui devra les aider à se mettre d’accord.

J....comme:

Laïcité

C’est une conception et une organisation de la société qui est fondée sur la séparation des religions et de l’État (voir ce mot) et qui empêche les Églises d’exercer tout pouvoir politique ou administratif. Elle garantit ainsi la liberté des opinions et des croyances, mais elle limite leur expression dans les lieux publics si ces opinions et ces croyances menacent la liberté d’en avoir d’autres.

M....comme:

Majorité, majeur

La majorité désigne l’âge (18 ans, en France) à partir duquel une personne peut exercer pleinement l’ensemble de ses droits civils et civiques (par exemple le droit de vote aux élections politiques) ou signer un contrat. Avant cet âge, la personne est dite mineure. Devenue majeure, cette personne est alors responsable (voir ce mot) de ses décisions et de ses actes devant la loi.

P....comme:

Participer, participation

C’est le fait de prendre part activement, de collaborer à quelque chose (une proposition, une discussion, une décision, une action, etc.) et de se sentir concerné par les suites et les conséquences de cet engagement. C’est en ce sens que le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" fait appel à la participation des enfants, des jeunes et de tous les adultes concernés : pour sa construction, pour son application, pour son enrichissement, pour son évaluation.

Projet éducatif de territoire

C’est un document défini par la loi, et qui est établi à l’initiative du Maire d’une commune. Il décrit, prévoit et organise l’ensemble des actions destinées à l’éducation (voir ce mot) des enfants et des jeunes (au moins de 3 à 12 ans ; ou, mieux encore, de 0 à 18 ans) qui vivent sur le territoire de cette commune. Ces actions sont celles qui se déroulent avant, pendant et après les temps scolaires, pendant les temps libres, en complément des temps familiaux, etc. Selon la loi, tous les adultes concernés, y compris les parents, peuvent participer à la rédaction de ce document, qui est renouvelé tous les trois ans. La loi n’interdit pas à ces adultes d’y associer aussi les enfants et les jeunes eux-mêmes. Avec le Projet "Je R.E.V.E Montreuil", qui est le nom du Projet éducatif de territoire de Montreuil, la Ville de Montreuil a fait le choix de rendre possible tout ce que la loi n’interdit pas. Le Projet "Je R.E.V.E Montreuil" s’intéresse donc aux enfants et aux jeunes de 0 à 18 ans et il tient à faire constamment appel à leurs participations et à celles de leurs parents.

Promotion, promouvoir

Promouvoir quelque chose ou quelqu'un consiste à le placer plus haut dans l'attention qu'on lui porte et à augmenter le rôle qu'on lui donne. La promotion est l'acte de promouvoir, ou ce qui en résulte.

R....comme:

Responsabilité, responsable

C'est l'obligation faite à une personne de donner une suite véritable à ses actes, à ses engagements et à ses promesses envers une autre personne, du fait de son rôle et de sa fonction auprès d'elle. Par exemple l'obligation du parent envers son enfant consiste à garantir son entretien, son hébergement, sa surveillance, sa sécurité, sa santé, son éducation : cette obligation définit sa responsabilité parentale. On peut décrire de la même façon une responsabilité professionnelle, dans le domaine d'action de cette profession. Ou même la responsabilité d'un enfant envers ses camarades, même si la responsabilité d'un enfant n'est pas aussi « obligatoire » que celle d'un adulte. Dans tous les cas, accepter une responsabilité envers quelqu'un suppose d'en accepter aussi les conséquences, y compris le devoir de réparer le tort qu'on pourrait lui avoir fait et la possibilité d'être parfois sanctionné pour ce tort.

S....comme:

Solidarité, solidaire

C'est le fait de se sentir concerné par la situation difficile d'une autre personne ou d'un groupe de personnes, puis d'agir, seul ou à plusieurs, pour améliorer cette situation. On est solidaire lorsqu'on exprime plus ou moins publiquement cette solidarité.

T....comme:

Tension

Quand on hésite fortement à faire quelque chose, ou quand on est en désaccord avec d'autres pour décider de faire quelque chose ensemble, cela crée souvent une tension. Celle-ci peut entraîner un malaise personnel ou des disputes avec les autres. En discuter librement, pour trouver une solution à cette hésitation ou à ce désaccord, permet en général de réduire la tension, et d'éprouver du plaisir quand on y arrive.

